

# Enquête Publique

## Schéma de **CO**hérence **T**erritoriale du Pays de Gâtine

# 3

## Recueil des pièces administratives

*26 mai - 25 juin 2015*

- **La délibération du 21 mars 2011, relative à l'élaboration du SCoT du Pays de Gâtine,**
- **La délibération du 22 février 2012, relative à la procédure d'élaboration du SCoT du Pays de Gâtine et aux modalités de la concertation,**
- **La délibération du 10 février 2014, relative à l'arrêt du SCoT du Pays de Gâtine, en ce compris le DAC,**
- **La délibération du 10 février tirant le bilan de la concertation,**
- **L'arrêté du 28 avril 2015 relative à l'enquête publique**
- **La copie des annonces légales.**



# Extrait de délibération

**Conseil d'administration syndical**  
**21 mars 2011 - Parthenay**

002037

**Présents :** Bernard HIPEAU, Jean-Paul CANTET, Nicole FORTUNE, Didier GAILLARD, Joël DAVID, Philippe MOUILLER, Francette MIMÉAU, René CHARRON, Françoise PRESTAT, Gilles HAMEL, Jacques BOCQUIER, Jean-François COIFFARD, Christian BELLIARD, Jean-Michel PÉROU, Françoise BABIN, Monique BREMENT MARQUIS, Gilbert FAVREAU, Jean-Marie MORISSET, Dominique PAQUEREAU, Hervé de TALHOUET-ROY, Gérard VITRÉ.

**Absents/excusés :** Michel CLAIRAND, Olivier FOUILLET, Jacques METREAU, Didier DELOUVEE, Claude MEUNIER, Thierry CAILLET, Gilles BOUJU, Jean TOURNAYRE, Roger PERRIN, Joël CHAUSSERAY, Régis PILLOT, Jacques BILLY, Véronique CORNUAULT, Claude BEAUCHAMP, Jean-Pierre ABRAND, Pascal BIRONNEAU, Christian BONNET, Didier DELECHAT, Jean-Charles PIED, Jean-Louis POTIRON

**Invités :** Chantal RIVAULT, Françoise BELY, Christophe GUILLET.

## **Engagement de la procédure d'élaboration du SCoT du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine, dit Pays de Gâtine, – objectifs poursuivis et modalités de concertation**

Le Président ayant exposé,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 122-4 et suivants et L 300-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 25 février 2003 portant fixation du périmètre du schéma de cohérence territoriale et arrêtant la compétence du Pays de Gâtine ;

**Considérant** qu'il appartient au Syndicat mixte du Pays de Gâtine d'engager la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale et de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de concertation ;

Au cours des rencontres préalables à la mise en œuvre du SCoT du Pays de Gâtine, il a été formulé le souhait de se fédérer autour d'objectifs.

Il est donc utile de formaliser ces objectifs et cette démarche dans une délibération cadre.

### **1) Il est proposé de rappeler les principaux objectifs de l'élaboration du SCoT du Pays de Gâtine :**

- Il y a une **nécessité de développement pour le territoire du SCoT du Pays de Gâtine.**

Le territoire du SCoT a de nombreux atouts, en terme de cadre de vie et en terme d'équipements locaux ou extérieurs apportés par des centres urbains multiples qui ne sont pas très éloignés des espaces ruraux. Il constitue un véritable bassin de vie de près de 80.000 habitants qui doivent pouvoir continuer à satisfaire leurs besoins en matière d'emploi et d'accès aux équipements, commerces et services.

Il connaît aujourd'hui des évolutions différentielles selon les territoires qui le composent : gains de populations sur les franges des agglomérations et le long des axes de communication majeurs

(Nationale 149 et route départementale dite Sévrienne), diminution de populations sur les espaces interstitiels souvent accompagnée d'un repli de l'activité économique.

Ce territoire dépend également de plusieurs dynamiques urbaines, celles de Parthenay, sa ville « chef lieu » et de quelques pôles endogènes secondaires d'une part, mais aussi celles exogènes de Niort, Bressuire, Thouars, Saint-Maixent, voire même Poitiers, apportant principalement emplois et services d'autre part.

Le milieu agricole dépend quant à lui de dynamiques locales, mais aussi internationales, comme la politique agricole commune.

Le SCoT devra donc permettre d'identifier les capacités de développement du territoire, lui offrir l'opportunité d'anticiper et d'accompagner une nouvelle dynamique par la définition d'un projet stratégique, élaboré en tenant compte de son environnement territorial (région, département...).

Concrètement, il permettra l'installation d'activités, l'accueil de nouvelles populations, et la création de logements pour tous, tout en mettant en valeur ses qualités, notamment environnementales et agricoles.

- Il faut élaborer un **projet de développement cohérent et partagé**.

Le SCoT va permettre d'élaborer un diagnostic territorial qui permettra de mieux identifier et d'affiner, ensemble, la vision globale de l'espace. Le SCoT permettra de fixer des objectifs et de coordonner les différentes actions menées en matière d'aménagement du territoire. Il veillera à la cohérence des politiques sectorielles relatives aux questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie, d'environnement et d'équipements.

- Il est impératif de **garantir un développement durable** du territoire.

Dans la continuité de son engagement, comme le label Agenda 21, le Pays de Gâtine au travers du SCoT traduira un projet de territoire soucieux de l'avenir et donc fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

- Enfin, il est **essentiel que ce développement soit solidaire**.

Le SCoT devra inciter chaque partie du territoire à s'inscrire dans un développement commun afin que celui-ci soit équitable pour tous. Le schéma devra assurer une répartition équilibrée des fonctions qui sont inhérentes à un bassin de vie, sur l'ensemble de son périmètre, prenant en compte sa diversité géographique, selon les potentialités de chacun et dans le respect des orientations fixées.

La démarche engagée aujourd'hui donne l'occasion d'initier un débat public sur l'évolution de notre espace. Cela se concrétisera par une concertation qui a vocation à informer et à recueillir l'avis de la population (habitants, associations ...) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

**II) Il est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes**, qui seront mises en place dès que possible et en fonction de l'avancement des études et du projet :

- un affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires au Pays de Gâtine
- la parution d'un document d'information dans tous les foyers avant l'enquête publique
- les réunions publiques avec la population (2 au minimum à l'issue du PADD et du document d'orientation et d'objectif)
- une exposition publique avant que le SCoT ne soit soumis à l'enquête publique
- un site Internet dédié, comprenant les études en cours (accès réservé), les travaux validés, la possibilité d'informer ou de donner son avis au Pays de Gâtine

- un dossier papier disponible au Pays de Gâtine comportant les différents documents validés au fur et à mesure, ainsi que le porter à connaissance de l'Etat
- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, au Pays de Gâtine aux heures et jours habituels d'ouverture
- des articles dans la presse locale
- des émissions sur les radios locales
- la possibilité d'écrire au Président du Pays de Gâtine ou l'un de ses collaborateurs
- L'élaboration du SCoT offrant également l'opportunité de rencontrer les acteurs locaux concernés par celle-ci, des réunions de travail auront lieu avec les représentants
  - des services d'intérêt public;
  - des commerçants, artisans et industriels,
  - des exploitants agricoles et forestiers,
  - des associations engagées sur le territoire, à vocations environnementales, de services d'intérêt public, économiques, culturels, patrimoniales et historiques...

Les articles L 122-6 et L121-4 du code de l'urbanisme donnent aussi la possibilité au Président du Syndicat mixte d'associer ou de consulter au cours de la procédure un certain nombre d'institutions (services de l'Etat, Région, Département, établissement publics intéressés..) et d'organismes (chambres consulaires, autorités compétentes en matière de transports urbains...) ou d'associations.

**III) Par ailleurs, et pour abonder les recettes budgétaires du Syndicat Mixte, le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à solliciter toutes les aides financières possibles, et en particulier :**

- **la subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets SCoT rural,**
- **la subvention de l'Etat dans le cadre de l'attribution annuelle de la Dotation générale de décentralisation,**
- **les subventions du Conseil régional pour des études spécifiques,**
- **les subventions du Conseil général pour des études spécifiques,**
- **les subventions de l'Union européenne.**

**IV) Enfin, l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme prévoit « les services extérieurs de l'Etat peuvent être mis gratuitement et en tant que de besoin à la disposition des groupements de communes compétents, pour élaborer, modifier ou réviser les schémas de cohérence territoriale ». Ainsi, le Président demande aux membres du Syndicat de l'autoriser à solliciter de la part de l'Etat, la mise à disposition gratuite de ses services pour l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale du Pays d'Autun.**

**Le Conseil d'administration du Pays de Gâtine,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**Décide :**

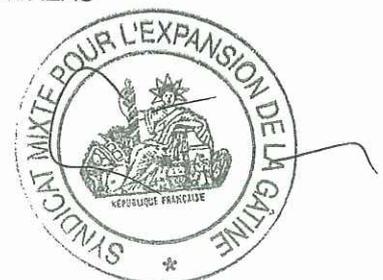
- **d'engager la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gâtine ;**
- **de valider les objectifs exposés ;**
- **d'arrêter les modalités de concertation telles que proposées ;**
- **d'autoriser le Président à mettre en oeuvre les modalités d'information et de concertation et à procéder, si besoin, à toute autre mesure appropriée ;**

- **d'associer les services de l'Etat**, en application de l'article L.122-6 du code de l'urbanisme, à l'élaboration du projet de SCOT ; Syndicat mixte du Pays de Gâtine ;
- **de consulter, au cours de l'élaboration du projet de SCoT, les personnes publiques**, autres que l'Etat, mentionnées à l'article L.122-7 du code de l'urbanisme, **qui en auront fait la demande** ;
- **que le Président peut recueillir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et des déplacements** ;
- **de consulter les associations mentionnées à l'article L.121-5 du code de l'urbanisme, si elles le demandent, au cours de l'élaboration du SCoT** et qu'elles aient accès au projet du SCoT dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n°78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public ;
- **d'autoriser le Président à signer tout acte**, contrat, avenant ou convention de prestation ou de service qui serait nécessaire **pour assurer la conduite de la procédure** ;
- **de solliciter l'Etat**, conformément au décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003 pour qu'une subvention soit allouée au Syndicat mixte pour aider à couvrir les frais d'études nécessaires à l'élaboration du SCoT ;
- **de solliciter l'Etat** pour une aide financière dans le cadre de son appel à projets SCoT ruraux,
- **de solliciter le concours financier de l'Union européenne**,
- **de solliciter** le concours financier du Conseil Général des Deux-Sèvres et du Conseil Régional Poitou-Charentes et de tout autre organisme ;
- **de demander**, conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition du Syndicat Mixte dans le cadre de la procédure de l'élaboration du SCoT ;
- **de dire** que, conformément aux articles L 122-4 et L 122-7 du code de l'urbanisme, **la présente délibération sera transmise au Préfet et notifiée** :
  - à la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes,
  - au Président du Conseil Général des Deux-Sèvres,
  - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres,
  - au Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,
  - au Président de la Chambre des Métiers des Deux-Sèvres,
  - aux autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains.

Par ailleurs, **elle sera transmise aux présidents des communautés de communes et communautés d'agglomération et maires des communes limitrophes couvertes et non couvertes par un périmètre de SCoT.**

Fait à Parthenay, le jour, mois et an que dessus.  
 Au registre sont les signatures.  
 Pour copie conforme,

Le Président  
 Gilbert FAVREAU





## Extrait de délibération

### Conseil d'administration syndical 22 février 2012 – Parthenay

**Présents :** Olivier FOUILLET, Bernard HIPEAU, Jean-Paul CANTET, Gilles BOUJU, Jean TOURNAYRE, Nicole FORTUNE, Joël DAVID, René CHARRON, Christian BELLARD, Françoise BABIN, Monique BREMENT MARQUIS, Claude BEAUCHAMP, Jean-Pierre ABRAND, Gilbert FAVREAU, Didier GAILLARD, Gérard VITRÉ.

**Absents/excusés :** Michel CLAIRAND, Jacques METREAU, Didier DELOUVEE, Claude MEUNIER, Thierry CAILLET, Roger PERRIN, Joël CHAUSSERAY, Jacques BILLY, Philippe MOUILLER, Francette MIMÉAU, Françoise PRESTAT, Gilles HAMEL, Jacques BOCQUIER, Jean-François COIFFARD, Jean-Michel PEROU, Véronique CORNUAULT, Pascal BIRONNEAU, Christian BONNET, Jean François FERRON, Jean-Marie MORISSET, Dominique PAQUEREAU, Jean-Louis POTIRON, Hervé de TALHOUET-ROY.

**Invités : présents :** Franck ALLARD, Christophe GUILLET ; **excusés :** Françoise BELY.

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil d'Administration le 13 février dernier, l'ensemble des membres ont fait l'objet d'une nouvelle convocation. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre d'une deuxième convocation avec un ordre du jour identique, l'assemblée peut délibérer valablement sans condition de quorum (Art L5721-1 ; L2312-1 ; L2121-17).*

## **Confirmation de la prescription de la procédure d'élaboration du SCoT du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine, dit Pays de Gâtine, – objectifs poursuivis et modalités de concertation**

Le Président ayant exposé,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 122-4 et suivants et L. 300-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 25 février 2003 portant fixation du périmètre du schéma de cohérence territoriale et arrêtant la compétence du Pays de Gâtine ;

**Vu** la délibération du 21 mars 2011 par laquelle le Conseil d'administration syndical a prescrit l'élaboration du SCOT ;

Avant que les travaux d'élaboration du SCOT ne débutent véritablement pour les élus du Pays (séminaires pédagogiques, ateliers thématiques...), il est proposé que soit reprise, sur la forme, la délibération du 21 mars 2011 par laquelle le Conseil d'administration syndical a prescrit l'élaboration du SCOT. En effet, en vertu de cette délibération, certaines modalités de concertation ont été fixées jusqu'à la procédure d'enquête publique alors que le bilan de la concertation doit être tiré, au plus tard, au moment de l'arrêt du projet de SCOT.

En ce sens, il est rappelé qu'au cours des rencontres préalables à la mise en œuvre du SCoT du Pays de Gâtine, il a été formulé le souhait de se fédérer autour d'objectifs.

Il est aussi rappelé qu'il est donc utile de formaliser ces objectifs et cette démarche dans une délibération cadre.

**I/- Il est proposé de rappeler les principaux objectifs de l'élaboration du SCoT du Pays de Gâtine :**

- Il y a une **nécessité de développement pour le territoire du SCoT du Pays de Gâtine.**

Le territoire du SCoT a de nombreux atouts, en terme de cadre de vie et en terme d'équipements locaux ou extérieurs apportés par des centres urbains multiples qui ne sont pas très éloignés des espaces ruraux. Il constitue un véritable bassin de vie de près de 80.000 habitants qui doivent pouvoir continuer à satisfaire leurs besoins en matière d'emploi et d'accès aux équipements, commerces et services.

Il connaît aujourd'hui des évolutions différentielles selon les territoires qui le composent : gains de populations sur les franges des agglomérations et le long des axes de communication majeurs (Nationale 149 et route départementale dite Sévrienne), diminution de populations sur les espaces interstitiels souvent accompagnée d'un repli de l'activité économique.

Ce territoire dépend également de plusieurs dynamiques urbaines, celles de Parthenay, sa ville « chef lieu » et de quelques pôles endogènes secondaires d'une part, mais aussi celles exogènes de Niort, Bressuire, Thouars, Saint-Maixent, voire même Poitiers, apportant principalement emplois et services d'autre part.

Le milieu agricole dépend quant à lui de dynamiques locales, mais aussi internationales, comme la politique agricole commune.

Le SCoT devra donc permettre d'identifier les capacités de développement du territoire, lui offrir l'opportunité d'anticiper et d'accompagner une nouvelle dynamique par la définition d'un projet stratégique, élaboré en tenant compte de son environnement territorial (région, département...).

Concrètement, il permettra l'installation d'activités, l'accueil de nouvelles populations, et la création de logements pour tous, tout en mettant en valeur ses qualités, notamment environnementales et agricoles.

- Il faut élaborer un **projet de développement cohérent et partagé**.

Le SCoT va permettre d'élaborer un diagnostic territorial qui permettra de mieux identifier et d'affiner, ensemble, la vision globale de l'espace. Le SCoT permettra de fixer des objectifs et de coordonner les différentes actions menées en matière d'aménagement du territoire. Il veillera à la cohérence des politiques sectorielles relatives aux questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie, d'environnement et d'équipements.

- Il est impératif de **garantir un développement durable** du territoire.

Dans la continuité de son engagement, comme le label Agenda 21, le Pays de Gâtine au travers du SCoT traduira un projet de territoire soucieux de l'avenir et donc fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

- Enfin, il est **essentiel que ce développement soit solidaire**.

Le SCoT devra inciter chaque partie du territoire à s'inscrire dans un développement commun afin que celui-ci soit équitable pour tous. Le schéma devra assurer une répartition équilibrée des fonctions qui sont inhérentes à un bassin de vie, sur l'ensemble de son périmètre, prenant en compte sa diversité géographique, selon les potentialités de chacun et dans le respect des orientations fixées.

La démarche engagée aujourd'hui donne l'occasion d'initier un débat public sur l'évolution de notre espace. Cela se concrétisera par une concertation qui a vocation à informer et à recueillir l'avis de la population (habitants, associations ...) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

**III/- Il est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes**, qui seront mises en place dès que possible et en fonction de l'avancement des études et du projet :

- un affichage de la présente délibération au siège du Pays de Gâtine pendant toute la durée des études nécessaires au Pays de Gâtine
- la mise en ligne et l'animation d'un site Internet dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche, et de susciter les observations à ce sujet,
- la mise à disposition d'un dossier au siège du syndicat mixte dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche, et de susciter les observations à ce sujet,
- des articles dans la presse locale
- l'organisation de réunions publiques qui permettront d'échanger de façon interactive et directe avec la population, aux étapes-clés de la procédure,
- la parution d'un document d'information dans tous les foyers avant l'arrêt de projet de SCOT

Le code de l'urbanisme donne aussi la possibilité au Président du Syndicat mixte d'associer ou de consulter au cours de la procédure un certain nombre d'institutions (services de l'Etat, Région, Département, établissements publics intéressés..) et d'organismes (chambres consulaires, autorités compétentes en matière de transports urbains...) ou d'associations.

**III/-** Par ailleurs, et pour abonder les recettes budgétaires du Syndicat Mixte, le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à **solliciter toutes les aides financières possibles, et en particulier :**

- **la subvention de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets SCoT rural,**
- **la subvention de l'Etat dans le cadre de l'attribution annuelle de la Dotation générale de décentralisation,**
- **les subventions du Conseil régional pour des études spécifiques,**
- **les subventions du Conseil général pour des études spécifiques,**
- **les subventions de l'Union européenne.**

**IV/-** Enfin, l'article L121-7 du Code de l'Urbanisme prévoit que « **les services extérieurs de l'Etat peuvent être mis gratuitement et en tant que de besoin à la disposition des groupements de communes compétents,** pour élaborer, modifier ou réviser les schémas de cohérence territoriale ». Aussi, le Président demande aux membres du Syndicat de l'autoriser à solliciter de la part de l'Etat, la mise à disposition gratuite de ses services pour l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale du Pays de Gâtine.

#### **Le Conseil d'Administration décide :**

- *de prescrire l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gâtine sur le périmètre défini par l'arrêté préfectoral en date du 25 février 2003 portant fixation du périmètre du schéma de cohérence territoriale et arrêtant la compétence du Pays de Gâtine ;*

- *d'approuver les objectifs poursuivis par la procédure :*

- promouvoir le développement du territoire du SCoT du Pays de Gâtine, pour le maintien et la croissance démographique, intégrant les services et les emplois nécessaires à ces populations,
- concevoir un projet de développement cohérent dans le cadre des différentes politiques sectorielles et partagé dans sa conception et sa volonté d'être mis en œuvre,
- garantir un développement durable du territoire, associant économie, solidarité et environnement dans un équilibre respectueux,
- permettre que ce développement soit également solidaire et favorise l'épanouissement des êtres humains.

- *de fixer les modalités de la concertation du public, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, de la manière suivante :*

- un affichage de la présente délibération au siège du Pays de Gâtine pendant toute la durée des études nécessaires au Pays de Gâtine
- la mise en ligne et l'animation d'un site Internet dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche, et de susciter les observations à ce sujet,
- la mise à disposition d'un dossier au siège du syndicat mixte dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche, et de susciter les observations à ce sujet,
  - des articles dans la presse locale
  - l'organisation de réunions publiques qui permettront d'échanger de façon interactive et directe avec la population, aux étapes-clefs de la procédure,
  - la parution d'un document d'information dans tous les foyers avant l'arrêt de projet

- *d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités d'information et de concertation et à procéder, si besoin, à toute autre mesure appropriée ;*

- *d'associer à la procédure les services de l'Etat et les autres personnes concernées, en application des articles L. 121-4 et L. 122-6 du code de l'urbanisme ;*

- *de consulter, au cours de la procédure, les personnes publiques et privées, autres que l'Etat, mentionnées aux articles L. 121-5 et L. 122-7 du code de l'urbanisme, qui en auront fait la demande ;*

- d'autoriser le Président à signer tout acte, contrat, avenant ou convention de prestation ou de service qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure ;

- de solliciter l'Etat, conformément au décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003 pour qu'une subvention soit allouée au Syndicat mixte pour aider à couvrir les frais d'études nécessaires à l'élaboration du SCoT ;

- de solliciter l'Etat pour une aide financière dans le cadre de son appel à projets SCoT ruraux,

- de solliciter le concours financier de l'Union européenne,

- de solliciter le concours financier du Conseil Général des Deux-Sèvres et du Conseil Régional Poitou-Charentes et de tout autre organisme ;

- de demander, conformément à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition du Syndicat Mixte dans le cadre de la procédure de l'élaboration du SCoT ;

- de dire que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée aux personnes visées par l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme ainsi, notamment, qu'aux présidents des communautés de communes et communautés d'agglomération et maires des communes limitrophes couvertes et non couvertes par un périmètre de SCOT,

- de dire que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité définies par l'article R. 122-13 du code de l'urbanisme,

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Président  
Gilbert FAVREAU



Accusé de réception en préfecture  
079-257900670-20140210-2014-02-03-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2014  
Date de réception préfecture : 12/02/2014

**Syndicat mixte d'action  
pour l'expansion de la Gâtine**  
46, boulevard Edgar Quinet  
79200 Parthenay  
Tél. 05 49 64 25 49  
[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)



## Extrait de délibération

### Conseil d'administration syndical 10 février 2014 – Parthenay

**Présents :** Jean TOURNAYRE, Nicole FORTUNE, Didier DELOUVEE, Jean-Claude TROUVAT, Jean-Paul CANTET, Francette MIMÉAU, Jacques DIEUMEGARD, Gilles HAMEL, Jean-Charles PIED, Jean-Michel PEROU, Serge JARDIN, Véronique CORNUAULT, Claude BEAUCHAMP, Louis Marie GUERINEAU, Jacky PRINCAY, Olivier FOUILLET, Jacques METREAU, Jeanne BARIGAULT, Jacques BOCQUIER, Jean-François COIFFARD, Pascal BIRONNEAU, Christian BONNET, Jean-François FERRON, Gilbert FAVREAU, Jean-Marie MORISSET, Dominique PAQUEREAU, Gérard VITRÉ.

**Absents/excusés :** Roger PERRIN, Thierry LEMAITRE, Bernard HIPEAU, Gilles BOUJU, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Joël CHAUSSERAY, Josette COLLON, Didier GAILLARD, Hervé de TALHOUET-ROY.

**Invités : présents :** Monique BREMENT MARQUIS, René CHARRON, Françoise BELY, Christophe GUILLET – **excusés :** Laurent OLIVIER.

## Bilan de la concertation

Conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, par délibération du 22 février 2012, reprenant sur la forme la délibération du 21 mars 2011, le comité syndical du Pays de Gâtine a délibéré en prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en définissant les objectifs poursuivis par ladite procédure et en fixant les modalités de la concertation, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

### 1. Les modalités de la concertation fixées par délibération du 22 février 2012 prévoient :

- un affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du SCoT et fixant les modalités de la concertation au siège du Pays de Gâtine pendant toute la durée des études nécessaires au Pays de Gâtine
- la mise en ligne et l'animation d'un site Internet dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche, et de susciter les observations à ce sujet,
- la mise à disposition d'un dossier au siège du syndicat mixte dont la triple vocation sera d'informer la population sur la démarche d'élaboration du projet de SCOT, de porter à la connaissance du grand public les options retenues tout au long de la démarche, et de susciter les observations à ce sujet,
- des articles dans la presse locale
- l'organisation de réunions publiques qui permettront d'échanger de façon interactive et directe avec la population, aux étapes-clefs de la procédure,
- la parution d'un document d'information dans tous les foyers avant l'arrêt de projet de SCOT.

### 2. Analyse des modalités de concertation mises en oeuvre

La concertation s'est structurée de manière continue, en accompagnement du processus d'élaboration du projet de SCoT, et lors des principales étapes de ce processus.

## **2.1. En continu pendant l'étude au regard de la délibération**

- Le Syndicat du Pays de Gâtine a créé un espace dédié au SCoT pour l'affichage de ses délibérations et celle relative à sa prescription, définition des objectifs et des modalités de la concertation au sein de l'espace dédié plus généralement aux délibérations, visibles et accessible de l'espace public.

- Un site Internet a été créé et mis en ligne au cours de l'année 2011, directement accessible depuis la page de présentation du Pays, et a été renseigné au fur et à mesure de l'avancée des travaux. La délibération de prescription du Schéma, les programmes de consultation des différentes études, les noms des bureaux d'études et leurs coordonnées, les études et rapports validés, les diaporamas des phases clés de la présentation initiale d'un SCoT par un avocat spécialisé en urbanisme, cabinet Lexcap, aux documents de travail en passant par le PADD débattu en septembre 2013 à la version présentée aux Personnes publiques associées en janvier 2014. Tout un chacun a eu et dispose toujours de la possibilité d'envoyer un message ou une contribution arrivant directement dans la boîte mail du technicien responsable de projet, ainsi que les noms et coordonnées dudit technicien. Le Pays a aussi produit au fur et à mesure des "Brèves de SCoT", lettres d'informations sous formes de synthèses des travaux produites et des méthodologies (entre janvier 2012 et juin 2013). Les éléments médiatiques, dossiers de presse et articles, les enregistrements radios, ont aussi été mis à disposition sur ledit Site internet.

- Un dossier composé des différentes pièces a été mis à disposition du public au sein du Pays de Gâtine, ainsi que les "Brèves de SCoT", sur un portique dédié visible du hall et de la salle d'attente, lieu utilisé pour les visiteurs du Pays, de ses locataires dont le député, puis la députée de circonscription.

En sus, un recueil a été mis à disposition pour apporter toute demande de modification, d'éclaircissement, d'opposition, etc. Aucune remarque n'a été formulée.

- Plusieurs conférences de presse, enregistrements d'émissions radios ont été réalisés et réunions publiques tenues. Les éléments principaux ont été diffusés sur le site Internet consacré à cet effet.

Des conférences de presse, avec remise d'un dossier de presse ont été réalisées dans le cadre du diagnostic et de la définition des enjeux les 20 et 27 juin 2012, des articles sont parus les 21 - 23 et 25 juin 2012.

Une interview pour une émission dédiée sur Radio Gâtine, radio dont la portée couvre au moins l'ensemble de la Gâtine, a été réalisée en janvier 2013.

Une conférence de presse a été provoquée le 10 juin 2013, les articles sont parus les 12 et 26 juin 2013 afin de présenter les premières orientations du PADD.

Le projet politique, le PADD, a été présenté le 2 octobre 2013, et a donné lieu à un article le 14 octobre et à un enregistrement pour la radio locale en octobre.

Les premières orientations du DOO ont été présentées à Coulonges à la population le 14 novembre 2013 et a donné lieu à des articles en date des 27 et 29 novembre 2013.

- Plusieurs réunions publiques ont été proposées à la population (accompagnées de conférences et/ou communiqués de presse cités ci-avant), à savoir :

- les 11 juin à Secondigny 2012, 12 juin 2012 à Coulonges, 26 juin 2012 à Saint-Loup et 27 juin à La Peyratte afin de présenter la méthodologie, le calendrier prévisionnel, les attendus du Schéma, les premiers éléments du diagnostic.

- le 10 juin 2013, un point d'avancement a été réalisé sur le PADD et l'ensemble de la démarche.

- le 2 octobre 2013 à Secondigny, afin de présenter le Projet d'aménagement et de développement durable.

- le 14 novembre 2013 à Airvault, afin de présenter les premiers éléments du Document d'orientations et d'objectifs.

Tant pour les conférences de presse que pour les réunions publiques, l'objectif était autant de donner des éléments de l'avancée du travail réalisé que d'interpeller les acteurs locaux et plus généralement la population pour recueillir leurs sentiments, idées, propositions, interrogations.

- la conception et la diffusion d'un document A3 quadrichromie ont été réalisées en janvier 2014. L'ensemble des ménages ont été destinataires de ce document visant à informer de la démarche, des orientations principales du SCoT et de l'accès aux documents. Il se compose des chapitres suivants : Cartes de localisation - "Edito" - "Qu'est-ce qu'un SCoT ?" - "Le Pays de Gâtine, notre territoire, ses atouts" - "Un territoire redynamisé" - "Un territoire équilibré" - "Des ressources naturelles et paysagères valorisées" - "Conclusion" - "Une démarche commencée dès 2010" - "Une démarche partenariale" - "Pour plus d'informations"

Ce document comme l'ensemble des documents écrits et validés par le Comité de pilotage, depuis leur production sont et seront téléchargeables sur le site Internet du Pays de Gâtine, accessible à quiconque le souhaite.

**D'une manière générale, les remarques et observations faites lors des réunions publiques ont été prises en compte au fur et à mesure. Elles ont ainsi contribué à enrichir le projet de SCoT.**

## **2.2. Modalités de concertation complémentaires**

### **2.2.1. Organisation générale de la concertation auprès des élus et des personnes publiques**

L'instance organisatrice des travaux et de proposition de ceux-ci au Comité syndical : le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé d'élus siégeant au comité syndical et d'élus municipaux et communautaires ne siégeant pas à ce comité, de manière à pouvoir associer largement à la fois des élus « membres » de l'établissement public porteur d'un tel document et des personnes publiques associées

Le Comité de pilotage s'est réuni à de nombreuses reprises et aussi souvent que de besoin, du choix des consultants à la correction ligne à ligne des documents.

L'instance de production des travaux : tous les élus municipaux et communautaires siégeant au comité syndical et ne siégeant pas à ce comité disposant d'un mandat électif au sein du périmètre du Pays de Gâtine

Se sont donc succédées au regard des enjeux et des questions, des rencontres à géométrie variable mais adaptées aux besoins.

Les élus concernés sont par leur nombre (environ un millier de conseillers municipaux) et leur diversité représentatifs d'une grande partie de la population en Gâtine. Il a donc été choisi de les inviter tous à l'ensemble des réunions où les élus, hors réunions du Comité de pilotage, étaient sollicités.

A quelques exceptions près, le fonctionnement de ces réunions d'élus s'est déroulé soit en séance plénière (invitation des élus municipaux et communautaires sur un lieu et un temps uniques), soit de manière privilégiée et aussi souvent que possible en Ateliers territoriaux. Ces derniers étaient au nombre de trois :

- « Atelier centre » pour les élus et techniciens des cantons de Ménigoute – Parthenay – Secondigny – Thénézay, à noter que ce territoire correspond depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la Communauté de communes parthenay Gâtine en lieu et place de quatre Communautés de communes et de communes dites « isolées »,
- « Atelier nord » pour les élus et techniciens des cantons d'Airvault et de Saint-Loup, à noter que ce territoire correspond depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet en lieu et place de deux Communautés de communes,
- « Atelier sud » pour les élus et techniciens des cantons de Champdeniers – Coulonges sur l'Autize – Mazières en Gâtine, correspondant à trois communautés de communes

Les élus ont été réunis à de nombreuses reprises pour échanger, débattre, choisir. Ils ont été destinataires soit individuellement, soit au moins par les secrétariats de mairie de l'ensemble des documents produits.

La très grande majorité des réunions en séance plénière et la totalité des Ateliers territoriaux se sont déroulés en soirée, pour faciliter la venue des élus.

Les partenaires et autres Personnes publiques associées

Le territoire ne vivant pas que de ses seules collectivités, celui-ci étant fait, façonné aussi par ses populations et ses acteurs institutionnels, publics et privés, associatifs ; il a été décidé de leur laisser une large place.

Ils ont été rencontrés individuellement et/ou collectivement dans le recueil d'informations, de vision territoriale, de confrontations d'idées et de propositions rédactionnelles pour des éléments de diagnostic, d'enjeux et de préconisations – recommandations.

Des rencontres sectorielles ont pu être proposées par grand domaine (« habitat – démographie – services – équipements – foncier » ; « économie – agriculture » ; « environnement »), d'autres se sont déroulées en séances plénières « partenaires PPA » ou en grandes séances plénières « élus – partenaires PPA ».

La très grande majorité des rencontres et réunions collectives à l'attention des partenaires institutionnels, services d'Etat, syndicats professionnels, associations, chambres consulaires se sont déroulées en journée, afin de faciliter la venue des techniciens, salariés, fonctionnaires. Des modalités plus souples ont été mises en œuvre pour que des responsables associatifs ou syndicaux puissent participer au cas par cas.

### **2.2.2. Historique des réunions et rencontres**

**24 février 2012** : séminaire de **présentation de l'approche environnementale** d'un SCoT à Secondigny, Etat initial de l'environnement – Trame verte et bleue – Evaluation environnementale. Animation réalisée par les consultants des cabinets d'études en charge de ce domaine, Ecovia et MTDA.

**3 avril 2012 : séminaire de présentation en Plénière de ce qu'est un SCoT**, sa portée, ses limites, etc. illustré par des articles du Code, des références jurisprudentielles, **à l'attention des élus (Plénière)** à Secondigny, animation réalisée par l'Assistant juridique, Cabinet d'avocats Lexcap, avocat associé et spécialisé en Urbanisme à l'attention de tous les élus du territoire. Le document a été mis sur le site Internet du Pays.

**11 juin 2012 : présentation de la démarche SCoT et de la méthodologie pour l'étude de diagnostic démographie – habitat – équipements – services – foncier** aux élus de Gâtine (Plénière) à Secondigny, avec travaux sur les aspects Evolution démographique du territoire, Migrations résidentielles, Migrations quotidiennes et échanges avec les polarités extérieures (Poitiers-Niort-Thouars-Bressuire-St Maixent...), Profils socioéconomiques, revenus,.... Cohérences / Disparités territoriales - Prospectives démographiques, animation réalisée par les cabinets d'études Opéra et Ecovia

**12 juin 2012 : Réunion technique à Secondigny à l'attention des élus (Plénière) avec travaux sur les aspects Logements / services à la population**, Evolution de l'offre de logements, Typologie, spatialisation, Accueil des jeunes, des jeunes ménages, Parcours résidentiels, PLH, logements sociaux,... animation réalisée par les cabinets d'études Opéra et Ecovia

**12 juin 2012 : présentation du pré Etat initial de l'environnement à Secondigny à l'attention des élus (Plénière)**. Animation réalisée par les consultants des cabinets d'études en charge de ce domaine, Ecovia et MTDA.

**26 juin 2012 : Réunion technique à Secondigny, à l'attention des élus (Plénière) avec travaux sur les Transports et services à la population**, Besoin de Mobilités et déplacements, Transports collectifs, Voiries et réseaux, Infrastructures, Intermodalités, Modes de transports alternatifs, Services à la personne, aux familles (éducation, santé, commerces....) Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**27 juin 2012 : Réunion technique à la Peyratte, à l'attention des élus (Plénière) Armature et structuration urbaine** Polarités commerciales majeures et/ou de proximité Grands équipements, Structuration de la tâche urbaine, Relations pôles extérieurs, Organisation territoriale, Evolution de la structuration urbaine (Découplage entre rôle structurant des pôles et dynamiques démographiques différenciées) Gestion de l'urbanisme (documents et pratiques...) + La question de la consommation foncière (si disposition auparavant fichier SITADEL et MAGIC par les services de l'Etat...) – Animation réalisée par les Cabinet Opéra et Ecovia

**2 juillet 2012 : présentation aux administrateurs du Pays des premiers éléments de diagnostic en termes de démographie, habitat, équipements et services**, foncier par le cabinet Opéra

**12 juillet 2012 : diffusion du Pré Etat initial de l'environnement** aux élus, aux partenaires dont Deux-Sèvres nature Environnement, Conseil général des Deux-Sèvres, SMITED

**juillet 2012, premiers retours de la DREAL sur les pré Etats initiaux de l'environnement**

**25 septembre 2012 : séminaire à l'attention des élus (Plénière) à Secondigny** relatif à la **prospectivité démographique**, Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia – Scénario tendanciel – souhaits politiques – exercice de prospective

**Ateliers territoriaux de travail à l'attention des élus sur le scénario voulu (par les élus) en terme de développement démographique et le éléments permettant d'influer sur ce développement**

**16 octobre 2012** – « Atelier nord » Saint-Loup

**16 octobre 2012** – « Atelier centre » La Peyratte

**17 octobre 2012** – Atelier sud » Coulonges sur l'Autize

Animation par les cabinets Opéra et Ecovia.

**Information et échanges destinés aux secrétaires de mairie et personnels des collectivités sur ce qu'est le SCoT, sa portée, ses limites, la méthodologie en Gâtine, etc**

**16 octobre 2012** à La Peyratte

**17 octobre 2012** à Mazières en Gâtine

Animation par le technicien du Pays en charge du suivi du SCoT.

**4 octobre 2012 : présentation et échanges sur la méthodologie, le contour, les éléments et critères composant l'économie territoriale ainsi que les objectifs fixés au Schéma économique et agricole**, démarche allant plus loin que le SCoT, prise en compte des aspects d'urbanisme, mais aussi de l'animation, de l'aspect organisationnel du développement économique, etc. Les premiers éléments du diagnostic sont apportés et débattus. A l'attention des élus (Plénière) A La Peyratte, Animation par le cabinet Synopter.

**15 novembre 2012 : Commission élus** comprenant les Présidents des Communautés de communes, compétentes en matière de développement économique, **pour une présentation du diagnostic et des enjeux** Au Pays de Gâtine, animation réalisée par le cabinet Synopter.

**3 décembre 2012** : Identification des enjeux environnementaux à l'attention des élus (séance plénière) au Tallud, à partir des états initiaux de l'environnement et de cartes d'analyses. Animation par les cabinets Ecovia et MTDA

**Ateliers territoriaux relatifs à la prospection démographique, l'armature urbaine** et au développement du logement, dans le cadre de l'étude Démographie, habitat, services et équipements, foncier et documents d'urbanisme

**22 janvier 2013** – « Atelier centre » à Châtillon sur Thouet

**22 janvier 2013** – « Atelier nord » à Saint-Loup

**23 janvier 2013** – « Atelier sud » à Coulonges sur l'Autize

Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**Janvier 2013** : un accès est ouvert aux partenaires, élus et personnes publiques associées sur l'intranet du Pays pour le dossier SCoT afin d'avoir accès à des documents non publics. Servira peu car la quasi totalité des documents hors documents de travail intermédiaires, seront mis en ligne sur le site et le Pays produira des « Brèves de SCoT » permettant de synthétiser les avancées.

**23 janvier 2013** : Réunion relative aux travaux de détermination des enjeux par les élus en terme de démographie, d'habitat, de services et équipements, de déplacements, de foncier et d'armature urbaine et territoriale, au Pays de Gâtine à l'attention des Personnes Publiques Associées (DDT – Associations travaillant dans ce domaine – Organismes HLM, etc.), Animation par le cabinet d'études Opéra.

**4 février 2013** : rencontre entre le Président du Comité de pilotage et le Sous-préfet entouré de leurs services pour échanger sur l'état d'avancement du SCoT.

**12 mars 2013** : réunion à l'attention des **Personnes Publiques Associées** (associations environnementales comme Deux-Sèvres nature Environnement, Groupe Ornithologique, les DDT et DREAL, les structures institutionnelles et les collectivités oeuvrant dans les domaines des déchets, de l'eau telles que les SAGE, les collecteurs des eaux usées, les pêcheurs, les transports tels que SNCF, RFF, Conseils Régional et Général, etc.), au Pays de Gâtine **sur les enjeux environnementaux (et fourniture de l'accès à l'intranet).**

**Ateliers territoriaux sur l'identification des enjeux économiques et agricoles dans le cadre du Schéma économique et agricole**

**13 mars 2013** – « Atelier sud » à Saint-Marc la Lande

**14 mars 2013** – « Atelier nord » à le Chillou

**14 mars 2013** – « Atelier centre » à la Peyratte

Animation réalisée par le cabinet Synopter

**4 avril 2013** : **Commission élargie des élus et présidents de Communautés de communes sur les enjeux relatifs au développement économique**, au Pays de Gâtine, animation réalisée par le cabinet Synopter

**10 avril 2013** : **Restitution et échanges sur l'étude démographique - habitat – services et équipements – foncier** à l'attention des Personnes publiques associées identifiées pour ce domaine et partenaires hors élus, au Pays de Gâtine, Animation réalisée par le cabinet Opéra

**13 mai 2013** : **Présentation de la démarche de l'Assembleur (réunissant les différentes études en cours ou achevées en vue de l'élaboration du SCoT) et de la révision de l'agenda 21** du Pays à l'attention des élus (séance plénière) au Tallud, animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**Fin mai 2013** : Schéma économique et agricole, rencontres entre les élus communautaires et le cabinet Synopter pour approfondir les stratégies et les plans d'actions locaux

**17 juin 2013** : **synthèse des stratégies et plans d'actions pour le Schéma économique et agricole** à l'attention du Comité de pilotage élargi aux Présidents des Communautés de communes, au pays de Gâtine, Animation par le cabinet Synopter

**Poursuite du travail de définition d'une stratégie locale, et construction du Projet politique du SCoT et de l'Agenda 21 en ateliers territoriaux :**

**27 mai 2013** – « Atelier nord » à Le Chillou

**27 mai 2013** – « Atelier centre » à la Peyratte

**29 mai 2013** – « Atelier sud » à Champdeniers

Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**10 juin 2013** - séminaire de travail permettant d'effectuer la synthèse des travaux précédents et l'élaboration du Projet politique à l'attention des élus (séance plénière) à Saint-Pardoux, Animation par les cabinets Opéra et Ecovia

**10 juin 2013 : Rencontre des structures porteuses des SCoT voisins à celui du Pays de Gâtine** pour faire un état d'avancement des documents, au Pays de Gâtine, Animation réalisée par le cabinet Opéra.

**Poursuite du travail sur le Projet politique, intégration de la déclinaison des premières orientations d'aménagement et des premiers retours en terme d'évaluation environnementale en ateliers territoriaux :**

**24 juin 2013** – "Atelier nord" à Saint-Loup

**24 juin 2013** – "Atelier sud" à Mazières

**25 juin 2013** – "Atelier centre" à Secondigny

Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**1<sup>er</sup> juillet 2013 : Réunion** de l'ensemble des PPA hors élus des communes et communautés de communes **afin de faire un état d'avancement du SCoT et en particulier du PADD** au Pays de Gâtine, Animation réalisée par le cabinet Opéra

**11 septembre 2013 : présentation et premiers échanges avec directeurs de la Grande et Moyenne distribution commerciale de ce que sont le SCoT et le DAC, leur portée, leurs limites, etc.,** au Pays de Gâtine, Animation réalisée par le cabinet Opéra

**12 septembre 2013 : Présentation et premiers échanges avec la DDT, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat du DAC, de son contour, de la démarche de travail,** au Pays de Gâtine, Animation réalisée par le cabinet Opéra

**12 septembre 2013 : Rencontre des présidents des associations de commerçants sédentaires afin de présenter le SCoT et le DAC, leur portée, leurs limites, etc.,** au Pays de Gâtine, Animation réalisée par le cabinet Opéra

**12-sept-13 - 14h00-16h30 - prospective territoriale PPA**

**Ateliers territoriaux pédagogiques et de définition des orientations d'aménagement, les premières orientations sont définies**

**11 septembre 2013** – "Atelier sud" à Coulonges

**12 septembre 2013** – "Atelier nord" à Airvault

**12 septembre 2013** – "Atelier centre" à le Tallud

Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**Septembre - octobre 2013 : Rencontre des carriers individuellement afin de prendre connaissance des projets notamment d'extension dans une perspective d'une cinquantaine d'année.**

**16 septembre 2013 : Débat relatif au PADD au sein du Comité syndical (désigné couramment « Conseil d'administration ») du Pays de Gâtine**

**2 octobre 2013 : rencontre des maires des communes de polarité 2 de Champdeniers et Secondigny afin d'étudier la cohérence des politiques publiques avec celle du Scot.**

**16 & 17 octobre 2013 - rencontre des maires des communes de polarité 2, à savoir Airvault - Coulonges sur l'Autize et de la polarité 1 (4 communes avec Parthenay) - Parthenay et communes de l'agglomération - Animation réalisée par le cabinet Opéra**

**Ateliers thématiques précisant les orientations démographiques et de logements, ainsi que de foncier**

**16 octobre 2013** – "Atelier nord" à Saint-Loup

**17 octobre 2013** – "Atelier centre" à Reffannes

**17 octobre 2013** – "Atelier sud" à Mazières

Animation réalisée par le cabinet Opéra

**17 octobre 2013 rencontre de la Directrice de l'Office de pôle de tourisme sur le tourisme et son développement territorial, les enjeux et les besoins identifiés,** au Pays de Gâtine

**17 octobre 2013 rencontre du Médiateur culturel du CARUG sur les équipements et les enjeux relatifs au développement culturel du territoire,** au Pays de Gâtine

**7 novembre 2013 : rencontre du Sous-préfet de Parthenay pour faire un état d'avancement des travaux du Schéma.**

**Réunions de restitutions et d'échanges avec l'ensemble des élus municipaux**

**12 novembre 2012 :**

Pour les élus municipaux du canton de **Coulonges** - salle à Coulonges

Pour les élus municipaux des cantons de **Ménigoute et de Thénézay** - à la Ferrière

**13 novembre 2013 :**

Pour les élus municipaux des **cantons de Mazières en Gâtine et de Champdeniers** - à Champdeniers

Pour les élus municipaux des cantons de **Parthenay et de Secondigny** - à d'Azay S/Thouet

**14 novembre 2013 :**

Pour les élus municipaux des **cantons d'Airvault et de Saint-Loup** - à Airvault.

Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**13 novembre 2013 : Atelier consacré uniquement à la Trame Verte et Bleue pour les élus (Plénière) à Azay sur Thouet**

**13 novembre 2013 : réunion des Personnes Publiques Associées hors élus autour du DOO, au Pays de Gâtine. Envoi des informations et objectifs chiffrés démographiques, de l'habitat et du foncier le 25 octobre 2013. Animation réalisée par Opéra**

**A partir du 12-13 novembre 2013, rencontres avec les représentants syndicaux agricoles et la Chambre d'agriculture**

**26 novembre 2013 : entretien avec l'enseigne Intermarché au Pays de Gâtine.**

**16 décembre 2013 rencontre avec Parthenay au sujet de ses ZACOM, aux services de l'urbanisme, animation réalisée par Opéra**

**16 décembre 2013 présentation du Schéma économique et agricole en Comité syndical.**

**Série de rencontres avec le cabinet Opéra sur l'ensemble du document**

**7 janvier 2014, Deux-Sèvres Nature Environnement, aspect méthodologique précisé**

**8 janvier 2014, DDT 79**

**8 janvier 2014, Chambre d'agriculture, présentation du lien entre protection de l'environnement et élevage**

**Restitutions et échanges lors d'Ateliers territoriaux sur le DOO et plus généralement sur l'ensemble du document)**

**7 janvier 2014, Atelier territorial sud à Coulonges sur l'Autize**

**7 janvier 2014, Atelier territorial centre à Azay sur Thouet**

**8 janvier 2014, Atelier territorial nord à Airvault**

Animation réalisée par les cabinets Opéra et Ecovia

**15 janvier 2014 : Conseil général des Deux-Sèvres - recherche d'informations et de compléments à partir du Schéma départemental d'aménagement numérique**

**21 janvier 2014 : Présentation et échanges autour de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue, méthode et contenu à l'attention de tous les élus (Plénière) et de toutes les Personnes Publiques Associées, à Viennay, Animation réalisée par le cabinet Ecovia**

**22 janvier 2014 : Présentation et échanges autour de l'intégralité de la démarche et de l'ensemble du rapport à Azay sur Thouet, à l'attention de tous les élus (Plénière) et de toutes les Personnes Publiques Associées, à Azay sur Thouet, Animation par le cabinet Opéra**

**2.2.3. En sus des entretiens et réunions, analyses de données, il a été réalisé plusieurs enquêtes visant à mieux connaître le territoire, mais aussi pour impliquer davantage de personnes et en particulier d'élus.**

Enquête de satisfaction des besoins, de la vision du territoire, hiérarchisation des enjeux pour vivre et se développer sur le territoire, destiné aux élus et à la population – Réalisée aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2012

Enquête grand parcellaire, les parcelles construites au-delà de 5.000m<sup>2</sup>, destinée aux communes et communautés de communes. Elles disposaient d'une base de travail comprenant photographie aérienne avec l'identification des parcelles et une base à remplir – Réalisée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012

Enquête services et équipements permettant de mieux connaître les équipements et services présents sur le territoire et leur localisation géographique. Les collectivités disposaient d'une base de départ, issue de l'INSEE pour apporter des corrections (suppressions, ajouts) – Réalisée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012

Enquête résidences principales et logements vacants, auprès des communes et communautés de communes visant à évaluer l'évolution du nombre de permis relatifs à des logements neufs ou des transformations d'usage de

## **2.2.4. Productions de documents facilitant l'appropriation des travaux au fur et à mesure de l'avancée de la démarche et venant s'ajouter aux dispositions prévues par la délibération initiale**

Le Pays de Gâtine a produit une lettre d'information dénommée "Brèves de SCoT" relativement régulière permettant d'informer les partenaires et élus de l'avancée des travaux et de favoriser leur appropriation de la démarche.

Cette "Brèves de SCoT" est disponible sur le site du Pays au fur et à mesure de sa production. Permettant de synthétiser et de rendre public des données et des rapports intermédiaires, ce document vise à associer plus encore tous ceux qui veulent participer à la démarche initiée par le Pays.

### **Liste des "Brèves de SCoT" :**

**Janvier 2012 - Brèves n°1** : Qu'est-ce qu'un SCoT ? Quelle méthodologie ? Quelles échelles géographiques ? Pourquoi le Pays ? Dates... 2p

**Février 2012 - Brèves n°2** : Quelle organisation ? L'assistance juridique... 2p

**Mars 2012 - Brèves n°3** : Etat d'avancement de l'étude démographique, habitat, etc. Suite au lancement des études environnementales ? Les dents creuses, une boîte à outils à terme... 2p

**Mai 2012 - Brèves n°4** : Etude démographique, habitat, ateliers et réunions publiques... Le questionnaire de satisfaction sur le territoire, la priorisation des enjeux... 2p

**Juin 2012 - Brèves n°5** : Etude démographique, habitat, etc. Premiers résultats, la Gâtine gagne des habitants, évolution du parc de logements, etc. cartes et données... 2p

**Juillet 2012 - Brèves n°6** : Etats initiaux de l'environnement et enjeux, présentés par grands domaines : énergie - pollution de l'air - ressource en eau - qualité des eaux souterraines - occupation des sols - risques naturels - nuisances sonores - gestion des déchets. 1<sup>ère</sup> esquisse d'une trame verte et bleue. 2p

**Septembre 2012 - Brèves n°7** : Etude démographie, habitat, etc. Prospective territoriale et prévisions de l'INSEE - Le scénario voulu par les élus. 3p

**Novembre - décembre 2012 - Brèves n°8** : Schéma économique et agricole - Eléments de méthodologie et objectifs - Diagnostic et enjeux. 8p

**Janvier 2013 - Brèves n°9** : Etude démographique, habitat etc. Ateliers prospectifs et pose des fondements pour la constitution d'une armature urbaine structurant le territoire dans le cadre d'un scénario de développement équilibré - Enquête services et équipements - premières analyses... 8p

à l'attention de tous les élus (Plénière) et de toutes les Personnes Publiques Associées, à: Enjeux environnementaux définis par les élus. 8p

**Mars 2013 - Brèves n°10** : Les scénarii d'armature urbaine, ce qu'elle amène, les formes extérieures, etc., 4p

**Mai 2013 - Brèves n°11** : Rappel de la démarche relative au SCoT de Gâtine - Etat d'avancement général - études thématiques et démarche "assemblière" - Production et renouvellement de l'Agenda 21 - Calendrier général des rencontres jusqu'à l'Arrêt Projet. 4p

**Juin 2013 - Brèves n°12** : Le Projet politique - Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD – version provisoire soumise au débat des élus et visant l'information et la discussion avec les partenaires. 12p

## **2.3. Bilan des modalités mises en oeuvre**

D'une manière générale, les remarques et observations faites lors de la procédure de concertation ont été prises en compte au fur et à mesure. Elles ont ainsi contribué à enrichir le projet de SCoT.

**Très peu de personnes ont demandé à recevoir les informations à partir du site Internet du Pays. Il s'agissait soit d'élus, soit de partenaires associatifs déjà intégrés dans le cadre de la démarche de concertation.**

**La participation des élus aux réunions en séance plénière ou en ateliers territoriaux, fréquentation crescendo, a notamment permis une appropriation plus forte à l'établissement d'un projet partagé.**

**De même, les partenaires et personnes publiques associées ont été présents tout au long de l'élaboration de la démarche et ont pu apporter conseils, ajouts, etc.**

\* \* \* \*

En application de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme

Vu la délibération du 22 février 2012 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu le bilan de la concertation,

Vu le débat en séance,

Considérant que cette concertation a permis d'une part d'intégrer les préoccupations de nos concitoyens, des élus des territoires concernés et des partenaires associés et d'autre part, de les traduire dans le projet de SCoT révisé qui va être soumis à l'examen Comité Syndical

**Le comité syndical tire le bilan de la concertation.**

Précision faite que :

- conformément à l'article R. 122-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Syndicat de Pays ainsi qu'aux sièges des EPCI et des communes membres du Syndicat ; elle fera également l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte.
- la présente délibération relatant le bilan de la concertation sera jointe au dossier d'enquête publique
- le bilan de la concertation ainsi que le projet de SCOT sont tenus à la disposition du public.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Président  
Gilbert FAVREAU



Accusé de réception en préfecture  
079-257900670-20140210-2014-02-04-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2014  
Date de réception préfecture : 12/02/2014

**Syndicat mixte d'action  
pour l'expansion de la Gâtine**  
46, boulevard Edgar Quinet  
79200 Parthenay  
Tél. 05 49 64 25 49  
[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)



## Extrait de délibération

**Conseil d'administration syndical  
10 février 2014 – Parthenay**

**Présents :** Jean TOURNAYRE, Nicole FORTUNE, Didier DELOUVEE, Jean-Claude TROUVAT, Jean-Paul CANTET, Francette MIMEAU, Jacques DIEUMEGARD, Gilles HAMEL, Jean-Charles PIED, Jean-Michel PEROU, Serge JARDIN, Véronique CORNUAULT, Claude BEAUCHAMP, Louis Marie GUERINEAU, Jacky PRINCAY, Olivier FOUILLET, Jacques METREAU, Jeanne BARIGAULT, Jacques BOCQUIER, Jean-François COIFFARD, Pascal BIRONNEAU, Christian BONNET, Jean-François FERRON, Gilbert FAVREAU, Jean-Marie MORISSET, Dominique PAQUEREAU, Gérard VITRÉ.

**Absents/excusés :** Roger PERRIN, Thierry LEMAITRE, Bernard HIPEAU, Gilles BOUJU, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Joël CHAUSSERAY, Josette COLLON, Didier GAILLARD, Hervé de TALHOUET-ROY.

**Invités : présents :** Monique BREMENT MARQUIS, René CHARRON, Françoise BELY, Christophe GUILLET – **excusés :** Laurent OLIVIER.

### Arrêt du projet de SCoT du Pays de Gâtine et adoption du DAC

#### A. Elaboration du projet de SCoT

Après plusieurs années d'études et de concertation (début des études depuis deux ans principalement), le syndicat mixte est amené à arrêter son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Gâtine.

Par délibération en date du 22 février 2012, reprenant sur la forme la délibération du 21 mars 2011, le Comité syndical (aussi dénommé conseil d'administration) a décidé de poursuivre la procédure d'élaboration du SCoT en lui fixant les objectifs suivants :

- Il y a une **nécessité de développement pour le territoire du SCoT du Pays de Gâtine.**

Le territoire du SCoT a de nombreux atouts, en terme de cadre de vie et en terme d'équipements locaux ou extérieurs apportés par des centres urbains multiples qui ne sont pas très éloignés des espaces ruraux. Il constitue un véritable bassin de vie de près de 80.000 habitants qui doivent pouvoir continuer à satisfaire leurs besoins en matière d'emploi et d'accès aux équipements, commerces et services.

Il connaît aujourd'hui des évolutions différentielles selon les territoires qui le composent : gains de population sur les franges des agglomérations et le long des axes de communication majeurs (Nationale 149 et route départementale dite Sévrienne), diminution de population sur les espaces interstitiels souvent accompagnée d'un repli de l'activité économique.

Ce territoire dépend également de plusieurs dynamiques urbaines, celles de Parthenay, sa ville « chef lieu » et de quelques pôles endogènes secondaires d'une part, mais aussi celles exogènes de Niort, Bressuire, Thouars, Saint-Maixent, voire même Poitiers, apportant principalement emplois et services d'autre part.

Le milieu agricole dépend quant à lui de dynamiques locales, mais aussi internationales, comme la politique agricole commune.

Le SCoT devra donc permettre d'identifier les capacités de développement du territoire, lui offrir l'opportunité d'anticiper et d'accompagner une nouvelle dynamique par la définition d'un projet stratégique, élaboré en tenant compte de son environnement territorial (région, département...).

Concrètement, il permettra l'installation d'activités, l'accueil de nouvelles populations, et la création de logements pour tous, tout en mettant en valeur ses qualités, notamment environnementales et agricoles.

- Il faut élaborer un **projet de développement cohérent et partagé**.

Le SCoT va permettre d'élaborer un diagnostic territorial qui permettra de mieux identifier et d'affiner, ensemble, la vision globale de l'espace. Le SCoT permettra de fixer des objectifs et de coordonner les différentes actions menées en matière d'aménagement du territoire. Il veillera à la cohérence des politiques sectorielles relatives aux questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie, d'environnement et d'équipements.

- Il est impératif de **garantir un développement durable** du territoire.

Dans la continuité de son engagement, comme le label Agenda 21, le Pays de Gâtine au travers du SCoT traduira un projet de territoire soucieux de l'avenir et donc fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

- Enfin, il est **essentiel que ce développement soit solidaire**.

Le SCoT devra inciter chaque partie du territoire à s'inscrire dans un développement commun afin que celui-ci soit équitable pour tous. Le schéma devra assurer une répartition équilibrée des fonctions qui sont inhérentes à un bassin de vie, sur l'ensemble de son périmètre, prenant en compte sa diversité géographique, selon les potentialités de chacun et dans le respect des orientations fixées.

La démarche engagée aujourd'hui donne l'occasion d'initier un débat public sur l'évolution de notre espace. Cela se concrétisera par une concertation qui a vocation à informer et à recueillir l'avis de la population (habitants, associations ...) pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

En application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation ont été définies par la délibération du 22 février 2012, et celles-ci se sont déroulées tout au long de l'élaboration du dossier jusqu'en janvier 2014.

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a transmis son Porter à Connaissance au fur et à mesure de l'élaboration du SCoT. Il a également produit une note d'enjeux.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu au sein du Comité syndical le 16 septembre 2013,

Les diagnostics et enjeux de plusieurs études constitutives du Schéma ont été présentés au comité syndical.

De très nombreuses réunions et rencontres ont réuni les élus du territoire ainsi que les partenaires institutionnels, publics et privés, associatifs, etc. dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays de Gâtine. La population a pu s'exprimer, de nombreux outils ayant été mis en oeuvre et à disposition de celle-ci.

## **B. Contenu du projet de SCoT**

Conformément aux dispositions de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, le projet de SCoT comporte trois documents :

- 1 un Rapport de présentation
- 2 un Projet d'aménagement et de développement durables
- 3 un Document d'orientation et d'objectifs incluant un document d'aménagement commercial

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le dossier d'arrêt de projet du SCoT comprend, notamment, les documents listés ci-après.

### **1. Le Rapport de présentation comprend :**

- un résumé non technique ;
- un diagnostic territorial, établi au regard des prospectives économiques et démographiques, ainsi que des besoins répertoriés ;
- un état initial de l'environnement, qui intègre une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, au cours des dernières années ;
- une explication des choix retenus pour établir le projet ;

- l'articulation du SCoT avec les autres documents d'urbanisme et d'environnement ;
- l'évaluation environnementale du projet.

## **2. Le PADD, qui rassemble les choix politiques et a retenu les axes stratégiques suivants :**

Poser les fondements du projet sur les postulats suivants :

- la qualité du patrimoine, des ressources naturelles, paysagères et agricoles ;
- le sentiment fort et partagé d'attachement au territoire de Gâtine ;
- les dynamiques humaines actuellement à l'oeuvre ;
- une dynamique urbaine à refonder, enjeu prioritaire du territoire de la Gâtine.

Une première orientation impliquant une dynamique territoriale portée par un objectif de développement économique comprenant les ambitions suivantes :

- le renforcement de la dynamique démographique ;
- le développement des activités industrielles et artisanales pour renforcer et diversifier l'offre d'emplois ;
- l'assurance de la compatibilité d'une agriculture compétitive avec les exigences de préservation d paysage et de la biodiversité ;

Une seconde orientation impliquant un territoire organisé comprenant les ambitions suivantes :

- le renforcement de l'armature des polarités urbaines ;
- l'amélioration des mobilités locales et de l'ouverture aux territoires extérieurs ;
- le renforcement et le développement des villes et des bourgs par des formes et des intensités adaptées ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel du territoire ;
- la valorisation pérenne des ressources naturelles.

## **3. Le Document d'Orientation et d'Objectifs, qui précise et décline ces choix stratégiques.**

Le DOO précise notamment :

- les grands équilibres spatiaux relatifs à l'aménagement de l'espace,
  - l'organisation générale de l'espace et le principe d'équilibre, soit un projet visant à accueillir environ 4.800 nouveaux ménages dans les 12 prochaines années, correspondant à un accroissement de 3.840 ménages, soit autant de logements nouveaux (à construire ou réhabiliter) pour satisfaire ces nouveaux besoins et ceux du desserrement de la population. Les besoins fonciers sont de 406 hectares pour l'habitat, mais aussi d'une centaine d'hectares pour les zones d'activités (140 hectares sur la prospective à 18 ans), et 190 hectares d'infrastructures, équipements, zones de carrières nouvelles, soit au total 696 hectares prélevés à l'agriculture pour 146.218 hectares agricoles et un territoire de 194.957 hectares. 35.092 hectares relatifs à des zones naturelles sont préservés.
  - les conditions de la préservation et de la valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévoient que les documents d'urbanisme identifient ces secteurs pour leur affecter les zonages correspondants. La Trame Verte et Bleue est également identifiée à partir d'espaces fonctionnels et réglementaires comme le sont aussi les zones de perméabilité, riches d'environnement mais qui ne peuvent être toutes classées en réservoirs de biodiversité.
  - la priorité à la densification, la maîtrise des extension urbaines, la maîtrise de la consommation foncière, des formes urbaines adaptées à la construction de la ville économe en espaces et ressources naturelles a permis d'identifier et d'arrêter une armature urbaine qui permet de structurer le territoire à travers 5 niveaux de polarités. Sous faire fi des pôles extérieurs, la Gâtine pour maintenir son identité et son attractivité doit donner des signaux forts à travaux un réseau organisé, maillé et hiérarchisé de villes et bourgs attrayants en termes de services, d'équipements, d'emplois, etc. La forme urbaine joue aussi un rôle essentiel pour « faire ville » et la préservation des espaces naturels et agricoles oblige à plus de densité.
- les orientations des politiques publiques d'aménagement.
  - le développement de l'offre d'accueil de la population, l'équilibre social de l'habitat, la construction de logements sociaux et aidés, la mixité urbaine. La diversité et l'adaptation des logements, les formes urbaines mises en oeuvre, etc ; permettront d'accueillir des populations dans ce même objectif de diversité et de mixité.
  - les mobilités et la cohérence entre l'urbanisation et le réseau de transport constitue aussi un enjeu fort, bien que difficile à ce jour en raison de l'absence de transports collectifs performants.
  - la localisation des activités économiques sera calée sur l'armature urbaine, avec un réseau hiérarchisé de zones stratégiques, d'équilibre et de proximité permettant de satisfaire la diversité des besoins, de limiter les mobilités tout en étant attractif.
  - le numérique, la prévention des risques, la gestion du cycle de l'eau et de l'énergie donneront lieu à des orientations équilibrées tant pour l'environnement qu'ambitieuses en termes de développement et/ou de préservation.

Le Document d'Aménagement Commercial partie intégrante du DOO

Dans le domaine du commerce, d'importantes évolutions législatives sont intervenues ces dernières années, modifiant le rôle du SCoT en la matière :

- la loi du 4 août 2008 relative à la modernisation de l'économie qui notamment instaure le Document d'Aménagement Commercial (DAC) ;
- la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui, notamment fait du DAC une pièce obligatoire du SCoT.

Conformément aux dispositions réglementaires, les orientations et objectifs définis, l'ont été en respectant :

- d'une part des objectifs d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de la qualité de l'urbanisme ;
- d'autre part la liberté du commerce et de l'industrie, afin d'offrir aux acteurs du commerce une vision plus nette de leur environnement et de leur donner un cadre plus assuré dans leurs rapports avec le territoire.

Ce projet est le fruit de débats, d'une concertation ouverte dans le cadre du SCoT.

L'armature commerciale est adossée à l'armature urbaine afin de limiter l'impact environnemental des mobilités liées au commerce, tout en répondant aux besoins des habitants et des populations de passage.

\* \* \* \*

A la suite de la présentation du projet de SCoT, les membres du Comité syndical en débattent et proposent un certain nombre d'amendements, adoptés en séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 121-1 à L. 121-15 et R. 121-1 à R. 121-17 portant dispositions générales communes aux documents d'urbanisme, L. 122-1-1 à L. 122-19 et R. 122-1 à R. 122-14 portant dispositions spécifiques pour les Schémas de Cohérence Territoriale ;

Vu l'article L. 752-1 du Code du Commerce ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 février 2003 arrêtant la compétence relative à l'élaboration, la mise en oeuvre et la révision du SCoT pour le Pays de Gâtine ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 22 février 2012 fixant les grands objectifs de la procédure et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat en Conseil d'administration sur les orientations générales du PADD en date du 16 septembre 2013 ;

Vu les statuts modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du Pays de Gâtine en date du 13 janvier 2014 modifiant le périmètre du Pays et sa composition afin de tenir compte de l'intercommunalité ;

Vu la délibération de ce jour tirant le bilan de la concertation ;

Vu les amendements adoptés en séance,

Considérant que le projet de SCOT est prêt, en l'état, à être arrêté,

### **Le Comité syndical du pays de Gâtine décide**

**Article 1** - d'arrêter le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Gâtine tel qu'annexé à la présente délibération et modifié afin de tenir compte des amendements adoptés en séance, en ce compris le Document d'aménagement commercial (DAC).

**Article 2** – d'adopter le document d'aménagement commercial (DAC),

**Article 3** – de transmettre pour avis la présente délibération et le projet de SCoT arrêté ainsi que la délibération tirant le bilan de la concertation aux personnes publiques et autres organismes devant être consultés

**Article 4** – de soumettre à enquête publique le projet de SCoT arrêté et d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la dite enquête. La présente délibération et la délibération arrêtant le bilan de la concertation seront intégrées au dossier d'enquête publique.

**Article 5** – conformément à l'article R. 122-9 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Pays de Gâtine ainsi qu'aux sièges des EPCI et communes membres du Syndicat. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Président  
Gilbert FAVREAU





**ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUÊTE  
PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCHÉMA DE  
COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) DU SYNDICAT MIXTE  
D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GÂTINE INTÉGRANT  
LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (DAC)**

**Le Président du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 121-1 et suivants, L. 122-1 et suivants, L. 300-2 et suivants et R. 112-1,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-7 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 portant modification du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine,

Vu la délibération du 21 mars 2011 par laquelle le Conseil d'administration syndical a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine,

Vu la délibération du 22 février 2012 par laquelle le Conseil d'administration syndical a confirmé la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine en fixant les grands objectifs de la procédure et les modalités de concertation,

Vu la délibération du 10 février 2014 par laquelle le Conseil d'administration syndical a tiré le bilan de la concertation relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en ce compris le Document d'Aménagement Commercial (DAC), du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine,

Vu la délibération du 10 février 2014 par laquelle le Conseil d'administration syndical a arrêté le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en ce compris le Document d'Aménagement Commercial (DAC), du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine,

Vu l'avis de l'autorité environnementale du 26 mai 2014 au titre de l'évaluation de l'environnementale du SCoT du Pays de Gâtine,

Vu la décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers n°E15000075/86 en date du 15 avril 2015 désignant Madame Marie-Christine BERTINEAU en qualité de Commissaire enquêteur,

## ARRETE

### **Article 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de SCoT, en ce compris le DAC du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (dit Pays de Gâtine), tel qu'arrêté par délibération du Conseil d'administration syndical en date du 10 février 2014.

Le SCOT définit notamment les grands équilibres spatiaux relatifs à l'aménagement de l'espace ainsi que l'organisation générale de l'espace et le principe d'équilibre. Le projet vise ainsi à accueillir environ 4.800 nouveaux ménages dans les 12 prochaines années, correspondant à un accroissement de 3.840 ménages, soit autant de logements nouveaux (à construire ou réhabiliter) pour satisfaire ces nouveaux besoins et ceux du desserrement de la population. Les besoins fonciers sont de 406 hectares pour l'habitat, mais aussi d'une centaine d'hectares pour les zones d'activités (140 hectares sur la prospective à 18 ans), et 190 hectares d'infrastructures, équipements, zones de carrières nouvelles, soit au total 696 hectares prélevés à l'agriculture pour 146.218 hectares agricoles et un territoire de 194.957 hectares. 35.092 hectares relatifs à des zones naturelles sont préservés.

La priorité à la densification, la maîtrise des extensions urbaines, la maîtrise de la consommation foncière, des formes urbaines adaptées à la construction de la ville économe en espaces et ressources naturelles a permis d'identifier et d'arrêter une armature urbaine qui permet de structurer le territoire à travers 5 niveaux de polarités.

Le SCOT fixe aussi les conditions de la préservation et de la valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La Trame Verte et Bleue est identifiée à partir d'espaces fonctionnels et réglementaires comme le sont aussi les zones de perméabilité, riches d'environnement mais qui ne peuvent être toutes classées en réservoirs de biodiversité.

Les mobilités et la cohérence entre l'urbanisation et le réseau de transport constituent aussi un enjeu fort. La localisation des activités économiques est pensée sur l'armature urbaine, avec un réseau hiérarchisé de zones stratégiques, d'équilibre et de proximité permettant de satisfaire la diversité des besoins, de limiter les mobilités tout en étant attractif.

L'enquête publique se déroulera du 26 mai 2015 à 9h au 25 juin 2015 à 17h.

### **Article 2 : DÉCISION SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ADOPTÉE AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR PRENDRE LA DÉCISION D'APPROBATION**

Au terme de l'enquête publique, le SCoT du Pays de Gâtine, en ce compris le DAC, pourra être approuvé par le Conseil d'administration syndical du Pays de Gâtine.

### **Article 3 : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Par décision n°E15000075/86 en date du 15 avril 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame Marie-Christine BERTINEAU, Commissaire enquêteur de l'enquête publique.

En cas d'empêchement de Madame Marie-Christine BERTINEAU, elle sera remplacée par Madame Geneviève SAUVE, désignée commissaire enquêteur suppléant.

### **Article 4 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier soumis à l'enquête publique comprendra notamment les documents suivants :

- Le projet de SCoT arrêté par délibération du Conseil d'administration syndical le 10 février 2014, comportant :
  - Le Rapport de Présentation constitué de 4 livres dont l'Evaluation environnementale,
  - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
  - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) intégrant le DAC.
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.
- Un recueil des pièces administratives comportant :
  - La délibération du 21 mars 2011, relative à l'élaboration du SCoT du Pays de Gâtine,
  - La délibération du 22 février 2012, relative à la procédure d'élaboration du SCoT du Pays de Gâtine et aux modalités de la concertation,
  - La délibération du 10 février 2014, relative à l'arrêt du SCoT du Pays de Gâtine, en ce compris le DAC,
  - La délibération du 10 février tirant le bilan de la concertation,
  - Le présent arrêté,
  - La copie des annonces légales.
- Le recueil des avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale.
- Un registre d'enquête publique sur lequel le public pourra consigner ses observations.

#### **Article 5 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, le dossier d'enquête publique, définie à l'article 4 du présent arrêté, pourra être consulté dans les lieux suivants, désignés comme lieux d'enquêtes, aux jours et heures habituelles d'ouverture des collectivités et établissements publics suivants :

<b>Collectivité</b>	<b>Adresse</b>	<b>Horaires d'ouverture</b>
Syndicat Mixte du Pays de Gâtine	46 Bd Edgar Quinet 79208 <b>Parthenay</b>	lundi-jeudi : 8h-12h30 et 14h-17h30 vendredi : 8h-12h30 et 14h-16h30
Commune d'Airvault	Mairie, 1 rue Constant Balquet 79600 <b>Airvault</b>	lundi-vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30 (fermée le mercredi après-midi)
Commune de Coulonges sur l'Autize	Mairie, 4 place du Château 79160 <b>Coulonges sur l'Autize</b>	lundi-vendredi : 8h-12h et 13h30-17h30
Commune Champdeniers Saint Denis	Mairie, 30 Grande Rue 79220 <b>Champdeniers Saint Denis</b>	lundi/mardi/jeudi/vendredi : 8h-12h mardi/mercredi : 13h30-17h30 samedi : 9h30-12h
Commune de Mazières en Gâtine	Mairie, Place des Marronniers 79310 <b>Mazières en Gâtine</b>	lundi-vendredi : 8h30-12h30

Commune de Secondigny	Mairie, 1 place de l'Hôtel de Ville 79130 <b>Secondigny</b>	lundi/jeudi : 9h-12h30 mardi/mercredi/vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h
Commune de Thénezay	Mairie, 28 place de l'Hôtel de Ville 79390 <b>Thénezay</b>	lundi : 8h30-13h et 14h-17h30 mardi/jeudi : 8h30-13h mercredi : 8h30-12h vendredi : 8h30-13h et 14h-16h30
Commune de Vasles	Mairie, 1 place du 25 Août 79340 <b>Vasles</b>	lundi-vendredi : 9h-12h30 et 14h-18h (fermée le mercredi après-midi)

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site Internet du Pays de Gâtine : [www.gatine.org](http://www.gatine.org)

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pays de Gâtine, à l'adresse suivante : Pays de Gâtine, 46 Bd Edgar Quinet, 79208 Parthenay Cedex.

#### **Article 6 : PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS**

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Madame la Commissaire enquêteur sur lequel le public pourra consigner, pendant la durée de l'enquête, ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le projet de SCoT arrêté, en ce compris le DAC.

Les observations portant sur ces projets pourront également être adressées à Madame la Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête :

- Par courrier :  
Madame la Commissaire enquêteur  
Syndicat Mixte du Pays de Gâtine  
46 Bd Edgar Quinet  
76208 Parthenay Cedex
- Par courrier électronique : [commissaire.enqueteur@gatine.org](mailto:commissaire.enqueteur@gatine.org)

Ces observations transmises par courrier, adressées à Madame la Commissaire enquêteur, seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, au siège de l'enquête, et seront annexées sur le registre de l'enquête publique. Elles sont également communicables à toute personne (à ses frais) qui en fera la demande, pendant la durée de l'enquête publique, auprès des collectivités mentionnées à l'article 5 du présent arrêté.

#### **Article 7 : ACCUEIL DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Madame la Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales portant sur le projet de SCoT arrêté, en ce compris le DAC, dans les lieux, aux jours et horaires présentés dans le tableau ci-après :

<b>Jour</b>	<b>Heure</b>	<b>Lieu</b>
<b>Mardi 26 mai</b>	9h-12h	<b>Syndicat Mixte du Pays de Gâtine – Parthenay</b> <i>46 Bd Edgar Quinet, 79208 Parthenay</i>
	14h-17h	<b>Mairie d'Airvault</b> <i>1 rue Constant Balquet, 79600 Airvault</i>

<b>Vendredi 29 mai</b>	9h-12h	<b>Mairie de Mazières en Gâtine</b> <i>Place des Marronniers, 79310 Mazières en Gâtine</i>
	14h-17h	<b>Mairie de Coulonges sur l'Autize</b> <i>4 place du Château, 79160 Coulonges sur l'Autize</i>
<b>Lundi 1er juin</b>	9h-12h	<b>Mairie de Champdeniers Saint Denis</b> <i>30 Grande Rue, 79220 Champdeniers Saint Denis</i>
	15h-18h	<b>Mairie de Vasles</b> <i>1 place du 25 Août, 79340 Vasles</i>
<b>Mercredi 10 juin</b>	9h-12h	<b>Mairie de Coulonges sur l'Autize</b> <i>4 place du Château, 79160 Coulonges sur l'Autize</i>
	14h-17h	<b>Mairie de Secondigny</b> <i>1 place de l'Hôtel de Ville, 79130 Secondigny</i>
<b>Vendredi 19 juin</b>	8h30-11h30	<b>Mairie d'Airvault</b> <i>1 rue Constant Balquet, 79600 Airvault</i>
	13h30-16h30	<b>Mairie de Thénézay</b> <i>28 place de l'Hôtel de Ville, 79390 Thénézay</i>
<b>Samedi 20 juin</b>	9h-12h	<b>Syndicat Mixte du Pays de Gâtine – Parthenay</b> <i>46 Bd Edgar Quinet 79208, Parthenay</i>
<b>Judi 25 juin</b>	9h-12h	<b>Mairie de Secondigny</b> <i>1 place de l'Hôtel de Ville, 79130 Secondigny</i>
	14h-17h	<b>Syndicat Mixte du Pays de Gâtine – Parthenay</b> <i>46 Bd Edgar Quinet 79208, Parthenay</i>

#### **Article 8 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

A l'expiration du délai d'enquête publique, prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les registres d'enquête seront transmis sans délai à Madame la Commissaire enquêteur et seront clos et signés par elle.

#### **Article 9 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DE MADAME LA COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

A l'issue de l'enquête publique, Madame la Commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre au Président du Pays de Gâtine son rapport et ses conclusions séparées. Elle adressera également et simultanément une copie du rapport et des conclusions séparées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Le rapport et les conclusions de Madame la Commissaire enquêteur seront également consultables sur le site Internet du Pays de Gâtine pendant un an : [www.gatine.org](http://www.gatine.org).

Les personnes intéressées pourront obtenir, dans ce même délai, communication du rapport et des conclusions auprès du Pays de Gâtine.

#### **Article 10 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Un avis au public faisant connaître l'objet de l'enquête publique et ses dates d'ouverture et de clôture sera publié par voie de presses, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans les journaux suivants : la Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest.

En outre, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché au siège du Pays de Gâtine, dans les établissements publics membres du Pays de Gâtine et les 82 communes du périmètre du SCoT.

L'accomplissement des mesures de publicité sera certifié par le Président du Pays de Gâtine, les Présidents des établissements publics membres et les Maires de communes du Pays de Gâtine qui remettront, à l'issue de l'enquête publique, un certificat d'affichage au Pays de Gâtine.

Le présent arrêté et les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet du Pays de Gâtine : [www.gatine.org](http://www.gatine.org).

#### **Article 11 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Toute information relative au projet de SCoT, en ce compris le DAC, ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès de Monsieur le Président du Pays de Gâtine ou de Madame Camille Bévillon, chargée de mission SCoT au Pays de Gâtine :

- Par courrier : Syndicat Mixte du Pays de Gâtine - 46 Bd Edgar Quinet - 76208 Parthenay Cedex
- Par courrier électronique : [pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)
- Par téléphone : 05 49 64 25 49

#### **Article 12 : EXÉCUTION**

Le présent arrêté sera transmis :

- A Monsieur le préfet des Deux-Sèvres,
- A Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers,
- Aux Présidents des établissements publics membres du Pays de Gâtine
- Aux Maires des communes situées dans le périmètre du SCoT du Pays de Gâtine,
- A Madame la Commissaire enquêteur.

Fait à Parthenay, le 28 avril 2015

*Le Président du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine*

Le Président  
Gilbert FAVREAU



NIORT

# Orthopédie Brunet : le nombre de victimes devrait enfler

PAGE 7

Besoin de passer une annonce ?  
**NE CHERCHEZ PLUS**

- la Nouvelle République
- Centre Presse
- la Nouvelle République.fr
- centrelinfo.com
- centreautos.com

**la Nouvelle République**  
lanouvellerepublique.fr

Jeudi 7 mai 2015  
Deux-Sèvres Nord

0,95€ n° 21.458

**DEMAIN DANS LA NR**  
Le nouveau visage du Parlement britannique

# Deux-Sèvres : la fin des petites communes ?

PAGE 2

CERIZAY

Fabrique du Bocage : l'espoir renaît

PAGE 5

# Plutonium en Loire : les aveux tardifs d'EDF

PAGE 36

Votre journal paraîtra

**Vendredi 8 mai**



SAINT-LAURENT-DES-EAUX. La centrale nucléaire de Loir-et-Cher a rejeté des éléments radioactifs dans le fleuve, il y a trente-cinq ans. (Photo NR)

BRESSUIRE

La jeunesse cycliste sur le vélodrome

PAGE 17



(Photo NR)

THOUARS

Un bon coup de " fouée " sur la table

PAGE 13

**Spécial JEUX Printemps**

**Boostez vos neurones !**

Mots croisés, codés, mélangés... Quiz, Tests et Sudoku...

2€ 90c SEULEMENT !

Magazine actuellement en vente

la Nouvelle République Centre Presse

**ROLLER**  
Senelier sur le circuit mondial

PAGE 30

R 27674 - 0507 - 0,95 € 79N

**Le TUC IMMOBILIER**  
82 Bd du Guédeau BP 30001 - 79301 BRESSUIRE Cedex  
www.bressuire.letuc.com 05 49 80 36 91

**LOCATION**  
BRESSUIRE - Centre - Appartement T2, Libre, DPE: E, TUCS 21/10/14  
LOYER: 333 € + 7 € (ORDONNANCE) + FA: 199.30 €

**LOCATION**  
BRESSUIRE - Pavillon sur ss sol, 3ch, jardin, piscine, Libre, DPE: E, TUCS 21/10/14  
LOYER: 330 € + 30 € (ORDONNANCE) + CHAUFFAGE: 300 €

**LOCATION**  
BRESSUIRE - Pavillon norme handicapée, 3 ch, jardin, piscine, Libre, DPE: B, TUCS 21/10/14  
LOYER: 380 € + 15 € (ORDONNANCE) + CHAUFFAGE: 300 €

**LOCATION**  
ST PORCHAIRE - Maison de bourg avec ombrage, 3ch, garage, Libre, DPE: C, TUCS 21/10/14  
LOYER: 340 € + 20 € (ORDONNANCE) + CHAUFFAGE: 150 €

**LOCATION**  
ST PORCHAIRE - Pavillon protégé, 3 ch, jardin, piscine, Libre, DPE: C, TUCS 21/10/14  
LOYER: 340 € + 30 € (ORDONNANCE) + CHAUFFAGE: 300 €

**LOCATION**  
ST MAURIN DE BOURGNE - Maison de bourg, jardin, piscine, Libre, DPE: C, TUCS 21/10/14  
LOYER: 380 € + 15 € (ORDONNANCE) + CHAUFFAGE: 300 €

## VENTE TERRAIN

**33500 €**  
Echiré à vendre parcelle 497 m<sup>2</sup> prête à bâtir, 100% viabilisée, centre bourg. 33 500€ Libre de constructeur. Direct promoteur. 06 89 84 96 87. www.ptfca.fr

**42100 €**  
Echiré à vendre parcelle 521 m<sup>2</sup>, prête à bâtir, 100% viabilisée, centre bourg. 42 100€ Libre de constructeur. Direct promoteur. 06 89 84 96 87. www.ptfca.fr

**65000 €**  
Niort, Sainte-Pezenne, vend terrain viabilisé, bel emplacement, proche Sèvre, proximité école, commerces, transports. Particulier. 06.86.25.99.56

**37500 €**  
Praheq à vendre parcelle 480 M2, prête à bâtir, 100% viabilisée, centre bourg, frais notaire réduits. 37 500€. Libre de constructeur. Direct promoteur. 06 89 84 96 87. www.ptfca.fr

**38100 €**  
Praheq à vendre parcelle 490 M2, prête à bâtir, 100% viabilisée, centre bourg, 38 100€. Libre de constructeur. Direct promoteur. 06 89 84 96 87. www.ptfca.fr

**79 Saint-Germier**, limite 86, entrée bourg, parcelles constructibles, 1 300 m<sup>2</sup>, situées rue tilleul. Eau, téléphone, électricité limite terrain. 8 € m<sup>2</sup>. 05.49.69.01.96.

**36300 €**  
Saint Maxire à vendre parcelle 535 m<sup>2</sup> 100% viabilisée, centre bourg. 36 300€. Libre de constructeur. Direct promoteur. 06 89 84 96 87. www.ptfca.fr

## IMMOBILIER COMMERCIAL

Local commercial et industriel

**500 €**  
Antran, 2 km Châteleraut, loue atelier 150 m<sup>2</sup>, bureau, grande cour, 5 0 0 € mensuel -05.49.02.67.59.



**12000 €**  
Saint Gilles Croix de vie en Vendée à 2 mns du centre ville et 5 mns du port de pêche en vélo, camping 3 étoiles ouvert toute l'année. Mobil home Burstner Provence 38 m<sup>2</sup> + terrasse : 12 000€ . Possibilité de sous location. Loyer annuel 2 550€. Autres disponibilités sur place. Tél.06 42 03 10 57- RCS 489 333 963

**X** Sion-sur-l'Océan, 3 km de St-Gilles-Croix-de-Vie, loue maison tout confort, 4 personnes, 2 grandes chambres, centre du village, commerces, plage, médecin. 06.09.57.52.70

Saint-Hilaire/Saint-Jean-de-Monts, plage des Demoiselles, loue appartement 4/6 personnes, tout confort, balcon fermé, parking privé, juin à septembre, prix raisonnable. -06.71.62.07.64

## MONTAGNE

**360 €**  
Ribeauvillé, coeur de l'Alsace touristique, pieds des Vosges, grand 3 pièces, 4 personnes, garage, proche tous commerces, forêts, piscines, 360 €/semaine. 06.72.02.86.91

## CAMPAGNE

Lot (46) mobil home 32 m<sup>2</sup>, 4/6 personnes, terrasse couverte, emplacement spacieux, ombrage, camping, piscine chauffée, we, semaine, mois, négociation réduction. 06.89.21.80.82

## ETRANGER ET OUTRE MER



**350 €**  
Espagne, Rosas bord mer, T2 équipé, 4 couchages, grande terrasse, parking privé, vue sur mer, loue la quinzaine juin, septembre 350 €/semaine, juillet 450 €/semaine, deuxième quinzaine août 450 € / semaine. - 0 6 . 8 4 . 6 1 . 6 5 . 4 8 -06.08.64.77.84

**9000 €**  
SUD PORTUGAL 20 km de Faro, 5 km de Tavira, part vends maison plain-pied, 2 chambres, 1 cuisine équipée ouverte sur grande salle à manger, salle de bains, wc, etc... sur terrain environ 600 m<sup>2</sup>, avec patio ombragé et sécurisé, prix à débattre Tél. 02.47.64.60.04.

## VENTE VILLÉGIATURE

**85000 €**  
Entre Royan et Pontailiac, vends appartement 45 m<sup>2</sup>, 3<sup>ème</sup> étage, entouré de verdure, calme, 150 m Super U, 800 m plage, dpe en cours, 85000 €. -02.54.22.02.53

**95000 €**  
Saint-Jean-de-Monts, vends appartement 1<sup>er</sup> étage, chambre, cuisine, séjour, wc, sdb, loggia, cave, parking, 50 m mer, dpe en cours, 95 000 euros négociables. -06.89.99.18.00

## légales et officielles

Pour publier vos annonces dans La Nouvelle République et autres titres

E-mail : aof.niort@nr-communication.fr  
Tél. 02.47.60.62.10 - Fax : 02.47.60.62.93  
NR Communication  
26 rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 TOURS Cedex 1

## ANNONCES LÉGALES

## Enquêtes publiques

**Syndicat Mixte du Pays de Gâtine**  
Tél.05.49.64.25.49. - pays-de-gatine@gatine.org

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GÂTINE INTÉGRANT LE DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (DAC)

**Objet de l'enquête publique**  
Par arrêté en date du 28 avril 2015 le président du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (dit Pays de Gâtine) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCoT du Pays de Gâtine, en ce compris le DAC, tel qu'arrêté par délibération du Conseil d'administration syndical en date du 10 février 2014.

**Durée de l'enquête publique**  
Du mardi 26 mai 2015 à 9h au jeudi 25 juin 2015 à 17h.  
**Commissaire enquêteur**  
Par décision n°E15000075/86 du 15 avril 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame Marie-Christine BERTINEAU, en qualité de Commissaire enquêteur titulaire de l'enquête publique et Madame Geneviève SAUVE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Constitution du dossier**  
- Le projet de SCoT arrêté comportant :  
- Le Rapport de Présentation constitué de 4 livres dont l'Evaluation environnementale du projet,  
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),  
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) intégrant le DAC,  
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause,  
- Un recueil des pièces administratives complémentaires,  
- Le recueil des avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale,  
- Un registre d'enquête publique.

**Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations**  
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège du Pays de Gâtine et dans les Mairies des communes suivantes : Airvault, Coulounges sur l'Autize, Champdeniers Saint Denis, Mazières en Gâtine, Secondigny, Thénezay et Vasles.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site Internet du Pays de Gâtine : www.gatine.org  
Le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet dans les lieux précités. Les observations pourront également être adressées par courrier à Madame la Commissaire enquêteur, Syndicat Mixte du Pays de Gâtine, 46 Bd Edgar Quinet, 79208 Parthenay Cedex, ainsi que par courrier électronique : commissaire.enqueteur@gatine.org

**Informations complémentaires**  
Toute information relative au projet de SCoT, en ce compris le DAC, ou à la présente enquête publique ainsi que toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête, peuvent être adressées à Monsieur le Président du Pays de Gâtine, Syndicat Mixte du Pays de Gâtine - 46 Bd Edgar Quinet - 79208 Parthenay Cedex

## Permanences de Madame la Commissaire enquêteur

**Mardi 26 mai**  
9h-12h - Syndicat Mixte du Pays de Gâtine - Parthenay  
14h-17h - Mairie d'Airvault

**Vendredi 29 mai**  
9h-12h - Mairie de Mazières en Gâtine  
14h-17h - Mairie de Coulounges sur l'Autize

**Lundi 1er juin**  
9h-12h - Mairie de Champdeniers Saint Denis  
15h-18h - Mairie de Vasles

**Mercredi 10 juin**  
9h-12h - Mairie de Coulounges sur l'Autize  
14h-17h - Mairie de Secondigny

**Vendredi 19 juin**  
8h30-11h30 - Mairie d'Airvault  
13h30-16h30 - Mairie de Thénezay

**Samedi 20 juin**  
9h-12h - Syndicat Mixte du Pays de Gâtine - Parthenay

**Jeudi 25 juin**  
9h-12h - Mairie de Secondigny  
14h-17h - Syndicat Mixte du Pays de Gâtine - Parthenay

**Rapport et conclusions de Madame la Commissaire enquêteur**  
A l'issue de l'enquête publique, Madame la Commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre au Président du Pays de Gâtine son rapport et ses conclusions séparées.

Le rapport et les conclusions de Madame la Commissaire enquêteur seront également consultables sur le site Internet du Pays de Gâtine pendant un an.  
Au terme de l'enquête publique, le SCoT du Pays de Gâtine, en ce compris le DAC, pourra être approuvé par le Conseil d'administration syndical du Pays de Gâtine.

## Fonds de commerce

## CABINET DORME

121 bis, avenue de Paris  
79000 Niort

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 30 avril 2015 enregistré le 30 avril 2015 au SIE de Niort, Bord 2015/369 Case n°7,

**Mme PAGNAC épouse BRUNET Sylvie, Christiane**  
demeurant 15, rue romaine 79370 Celles-sur-Belle immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 392 736 880,

a vendu à la :  
**Pharmacie de Périgné**  
Société d'exercice libéral unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 53.000 euros, dont le siège social est 1, place de l'église saint Martin - 79170 Périgné, immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 809 891 617,

Son fonds de commerce d'officine de pharmacie qu'elle exploitait 1, place de l'église Saint Martin - 79170 Périgné.  
Cette vente a été consentie au prix de sept cent mille euros (700.000,00€), avec entrée en jouissance au 30/04/2015.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me DORME Julia au 121 bis, avenue de Paris 79000 Niort pour la correspondance et pour la validité.  
Pour insertion.

## villégiatures

www.centreimmo.com

## MER

**5000 €**  
Dolus-d'Oléron (17550), vend mobil-home IRM 32 m<sup>2</sup>, 6 places, parfait état, camping 4 étoiles, face mer, piscine chauffée, ambiance familiale. 06.75.58.64.62

**300 €**  
La Rochelle, Les Minimes, studio, salle-de-bains, kitchenette, terrasse, parking, 2/4 personnes, vue plage et port. Ascenseur. Libre juillet, août, septembre, 300 € à 450 € / semaine. 06.85.90.05.94 ou 05.49.05.97.45 ou metaisjoelmonique@orange.fr

**170 €**  
**X** 17-La Palmyre, loue chalet terrasse bois 4 personnes, camping 4 étoiles, piscine chauffée toboggan, prix semaine mai/juin/sept 170 €, prix semaine juillet 200 € à 580 € selon dates, prix semaine août 680 € à 580 € selon dates. -05.46.36.15.25.

**250 €**  
Les Mathes, La Garenne, loue mobile-home 4 personnes, dans camping 2 étoiles, TV, jeux, juin à septembre, 250 € à 500 € / semaine. - 0 6 . 2 5 . 8 1 . 4 5 . 7 4 -05.46.22.50.28

**230 €**  
Meschers (17), mobil-home 2 chambres, 2 wc, sdb, cuisine, séjour, clim, TV, terrasse bois couverte, camping 2 étoiles, piscine, mai 240 €, juin 300 €, juillet 630 € et semaine 340 €, semaine / we. 06.18.02.54.52

**300 €**  
Royan, Pontailiac, 300 m plage/casino, T2, chambre séparée, salle-d'eau, kitchenette, 2/4 personnes, terrasse, parking, piscine, libre mai/juin/septembre, 300 € à 500 € / semaine. 06.85.90.05.94 ou 05.49.05.97.45 ou metaisjoelmonique@orange.fr

**X** Ile-d'Oléron, maison plain-pied, 5/6 personnes, tout confort, proximité commerces, plages, week-end, semaine, quinzaine, mai à septembre (sauf août). - 0 5 . 4 9 . 9 3 . 8 4 . 3 2 -06.78.03.14.65

Oléron, Domino, loue maison 4 personnes, 300 m mer, petite cour, barbecue, salon, jardin, lave-linge, libre 01/06 au 15/10. -02.47.56.66.41 ou 06.83.24.76.51

Ile d'Oléron, 17, loue mobil-home, 4/6 personnes, dans camping les Sables Vigners Plage, proximité plage avril, mai, juin, septembre. 06.79.64.78.46

**X** Saint-Palais-sur-Mer, 17420, 50 m plage, plein centre, maison et appartement tout confort, 4/5 personnes, jardin, parking privé, semaine / quinzaine. -06.61.92.21.65



Ile-d'Oléron, maison 4 personnes, sans animaux, grand jardin fleuri, 2 chambres, 2 sde, 2 wc, 50 m mer, literies neuves, photos internet sur demande, prix réduit pour 2 personnes. -05.46.75.03.77

Sainte-Marie (66470), loue T3 duplex, 150 m mer, vue, parking clos, juin à septembre. 02.54.76.13.84 ou 06.86.79.99.82 ou 06.83.32.87.24

**300 €**  
Vendée, Bretignolles-sur-Mer, loue chalet 300 m mer, mai, septembre, octobre, 300/400 euros semaine. 05.49.59.03.92



# automobile

Passez votre annonce au 0 820 000 01 (0,12€/mn)

**Audi**

Retrouvez  
**RS**  
rocade sud  
Laurendesu Automobile

+ de 160 véhicules  
toutes marques  
en stock



Ma voiture en un flash !



Audi A6 Quattro S-Line, V6 TD, 243 cv, 86 000km, 07/2010, peinture métal. boîte auto., climatisation, GPS, Jantes Alu, Prix 25 000€. Particulier, tél 06 80 55 53 15

**BMW**



BMW 530 DA E60 Pack Luxe Berline, an 2004, 189 000 km, couleur Titangrau métal, Bv Septronic 6 rapports, vitres tein-

**Jaguar**

Jaguar XF 2.2 D 200CH Luxe BVA Diesel, 34 900kms, Couleur Polaris WhiteCuir noir, 01/2013, Start/Stop, Smart Keys System, Régul.Radar Avant/Arrière + Caméra de recul, Clim Bi zonesPhares Xenon + LED, Jantes alliage 19 pouces, GPS bluetooth Garantie Jaguar Europe 02/01/2016Entretien 30 000 kms Jaguar effectué (Facture)+ 4 pneus 245/40 R19 remplacés à 32 000 kms.Prix : 34 850 ? tel : 06 86 86 86 89

**Nissan**

Nissan Qashqai1.5 DCI 106, marron, année 2008.96 500kms, Distri OK, Jantes Alu, Clim Bi-zones, Attelage,Radar de recul, Bluetooth, Régulateur de vitesse.Entretien à jourPrix : 11 500 tel : 02 43 80 31 22

**Peugeot**

**Clara**  
Automobiles



+ de 800  
véhicules  
en stock !

**BRESSUIRE**

**Autres autos**

**Voitures sans permis**



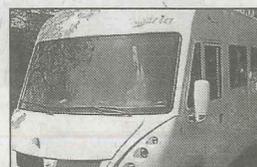
Chatenet, 10/2014, gris, diesel, 01 cv., 10 km, boîte automatique, cd, garantie constructeur en cours, 13 991 €. DEULEY AUTOS SPECIALISTE DE LA VOITURE SANS PERMIS LES PONTS DE CE 02 41 69 70 10 ET CHOLET 02 41 71 01 44



Autres Microcar, mgo premium, 10/2014, rouge, diesel, 01 cv., 10 km, boîte automatique, garantie constructeur en cours, 10 199 €. DEULEY AUTOS SPECIALISTE DE LA VOITURE SANS PERMIS LES PONTS DE CE 02 41 69 70 10 ET CHOLET 02 41 71 01 44



Autres Microcar, m8 moteur dci, 07/2012, rouge, diesel, 1 cv., 5 000 km, boîte automatique, cd, garantie 12 mois, 10 600 €. DEULEY AUTOS SPECIALISTE DE LA VOITURE SANS PERMIS LES PONTS DE CE 02 41 69 70 10 ET CHOLET 02 41 71 01 44



Integral FIAT Ducato, Bavaria, diesel, 157 ch, 10 cv, 03/2008, blanc métal, 28 700 km, Clim. manuelle, garantie 1 mois, 37 500 €, Particulier, tél. 0251693065 ou 0678002240

**Voitures de collection**

Achète véhicules 1930 à 1985, américaine, allemande, anglaise, Porsche, Peugeot, Citroen, berline, cabriolet, coupé et break même mécanique non tournante avec intérêt en collection plus Peugeot 407-406-504-505 en essence et tous modèles de Toyota et Mercedes même avec fort kilométrage. Bétaillères et Vans chevau. Particulier tél. 06 10 55 55 98.

**bateaux**

Passez votre annonce  
ouestbateaux.com ou  
0 820 000 010 (0,12€/mn)

**Bateaux à moteur**

**Pêche promenade**



White Shark 226 Timonerie (6,96 m), coque 100%. Moteur 2010 Mercury Vanda 4

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014, 4,10 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,73 € ht le mm/col.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

**Avis de marchés publics**

Procédure adaptée  
Marchés inférieurs à 25 000 € HT

**MAIRIES, COLLECTIVITÉS, ADMINISTRATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
Publiez vos petits marchés dans cette rubrique

Un coût très avantageux pour  
une efficacité maximale  
En permanence sur le site [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

**Marchés privés**

**Société Anonyme d'HLM Atlantic Aménagement**

Réhabilitation énergétique 179 logements,  
avenue de RomsPAY à La Rochelle

**PROCÉDURE LIBREMENT CHOISIE**

- Maître d'ouvrage** : Société Anonyme d'HLM Atlantic Aménagement, 9, avenue Jean-Guiton, 17026 La Rochelle cedex 1. Tél. 05 46 52 06 06.
- Maître d'oeuvre** : Alterea, 26, boulevard Vincent-Gâche, CS 17502, 44275 Nantes cedex 2. Tél. 02 40 74 24 81.
- Mode de consultation** : procédure librement choisie.
- Objet du marché** : réhabilitation énergétique de 179 logements.
- Macro lot unique** : construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur avec modification des installations chauffage ventilation climatisation/plomberie dans 179 logements.
- Décali** :  
**Préparation** : 2 mois, à compter du 10 juillet 2015.  
**Décali travaux** : 6 mois.
- Démarrage prévisionnel des travaux** : 1er octobre 2015.
- Retrait du dossier à titre onéreux (papier ou CD)** : à compter du 11 mai 2015 auprès du tireur de plans Modern'Repro, 37, rue Saint-Louis, 17000 La Rochelle. Tél. 05 46 41 50 63. Fax 05.46.50.51.01.
- Date limite de réception des offres** : présentées sous double enveloppe, à remettre au plus tard le 5 juin 2015 avant 12 h 00, soit sous pli recommandé, soit di-

**Avis administratifs**

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GÂTINE  
Tél. 05 49 64 25 49  
[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)

**Projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine intégrant le document d'aménagement commercial (DAC)**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

Objet de l'enquête publique : par arrêté en date du 28 avril 2015, le président du Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (dit Pays de Gâtine) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCoT du Pays de Gâtine, en ce compris le DAC, tel qu'arrêté par délibération du conseil d'administration syndical en date du 10 février 2014.

Durée de l'enquête publique : du mardi 26 mai 2015 à 9 h 00 au jeudi 25 juin 2015 à 17 h 00.

Commissaire enquêteur : par décision n° E15000075/86 du 15 avril 2015, Mme la Présidente du tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Marie-Christine Bertineau, en qualité de commissaire enquêteur titulaire de l'enquête publique et Mme Geneviève Sauve, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Constitution du dossier :  
Le projet de SCoT arrêté comportant :  
- le rapport de présentation constitué de 4 livres dont l'évaluation environnementale du projet,  
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),  
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) intégrant le DAC,  
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause,  
- un recueil des pièces administratives complémentaires,  
- le recueil des avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale,  
- un registre d'enquête publique.

Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations : pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège du Pays de Gâtine et dans les mairies des communes suivantes : Airvault, Coulonges-sur-l'Autize, Champdeniers-Saint-Denis, Mazières-en-Gâtine, Secondigny, Thénézay et Vasles. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet du Pays de Gâtine : [www.gatine.org](http://www.gatine.org)

Le public pourra consigner ses observa-

tions sur les registres prévus à cet effet dans les lieux précités. Les observations pourront également être adressées par courrier à Mme la Commissaire enquêteur, Syndicat Mixte du Pays de Gâtine, 46, boulevard Edgar-Quinet, 79208 Parthenay cedex, ainsi que par courrier électronique : [commissaire.enqueteur@gatine.org](mailto:commissaire.enqueteur@gatine.org)

Informations complémentaires : toute information relative au projet de SCoT, en ce compris le DAC, ou à la présente enquête publique ainsi que toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête, peuvent être adressées à M. le Président du Pays de Gâtine, Syndicat Mixte du Pays de Gâtine, 46, boulevard Edgar-Quinet, 79208 Parthenay cedex.

Permanences de Mme la Commissaire enquêteur :

Mardi 26 mai :  
- 9 h 00-12 h 00, Syndicat Mixte du Pays de Gâtine-Parthenay,  
- 14 h 00-17 h 00, mairie d'Airvault.

Vendredi 29 mai :  
- 9 h 00-12 h 00, mairie de Mazières-en-Gâtine,  
- 14 h 00-17 h 00, mairie de Coulonges-sur-l'Autize.

Lundi 1er juin :  
- 9 h 00-12 h 00, mairie de Champdeniers-Saint-Denis,  
- 15 h 00-18 h 00, mairie de Vasles.

Mercredi 10 juin :  
- 9 h 00-12 h 00, mairie de Coulonges-sur-l'Autize,  
- 14 h 00-17 h 00, mairie de Secondigny.

Vendredi 19 juin :  
- 8 h 30-11 h 30, mairie d'Airvault,  
- 13 h 30-16 h 30, mairie de Thénézay.

Samedi 20 juin :  
- 9 h 00-12 h 00, Syndicat Mixte du Pays de Gâtine-Parthenay.

Jeudi 25 juin :  
- 9 h 00-12 h 00, mairie de Secondigny,  
- 14 h 00-17 h 00, Syndicat Mixte du Pays de Gâtine-Parthenay.

Rapport et conclusions de Mme la Commissaire enquêteur : à l'issue de l'enquête publique, Mme la Commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre au président du Pays de Gâtine son rapport et ses conclusions séparées.

Le rapport et les conclusions de Mme la Commissaire enquêteur seront également consultables sur le site internet du Pays de Gâtine pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, le SCoT du Pays de Gâtine, en ce compris le DAC, pourra être approuvé par le conseil d'administration syndical du Pays de Gâtine.

**Adjudications immobilières**

**SCP MONTAIGNE AVOCATS**  
Avocats à NIORT, MELLE, BRESSUIRE  
Cabinet principal : 13, rue du Général-Largeau  
Tél. 05 49 06 19 78